

QUELLES SOLUTIONS POUR LE CHOMAGE ?

De l'équilibre économique à l'humanisme équilibré.

Vaincre le chômage par une réforme globale de la société.

IUP dePAU
Avril 1998

Jacques Marion

L'économie est-elle un éternel recommencement?

Depuis les manufactures de Colbert qui avaient plus à voir avec l'atelier artisanal que l'usine, l'économie s'est prodigieusement développée. L'économie aujourd'hui science est également un moyen de gouvernement. Richelieu, Mazarin et Colbert étaient bien incapables de fournir à leurs royaux maîtres le montant du budget de l'état et d'analyser les soubresauts de l'économie. La gestion se faisait au jour le jour et le beau royaume de France s'est toujours remis de ses difficultés financières presque chroniques. Comment ne pas voir un saisissant rapprochement entre les trésors d'ingéniosité déployés par Philippe le Bel et ses juristes pour imposer l'unité monétaire du royaume et la mise en place de l'Union Monétaire Européenne. Si les critères de convergences provoquent de légitimes inquiétudes l'histoire nous enseigne la relativité des peurs ancestrales. L'opulente Normandie des Ducs Rois reste après son rattachement par Philippe Auguste une des plus riches provinces de la royauté centralisatrice.

Les sociétés modernes qui ont l'impression de tout inventer devraient parfois se retourner pour puiser dans l'histoire quelques vérités universelles et éternelles. La décadence de la civilisation grecque articulée autour de la cité a vu son déclin s'amorcer sur des thèmes aujourd'hui d'actualité. Les écosystèmes de proximité des villes sont détruits par la coupe des forêts, le surpâturage des ovins amplifie les déséquilibres. L'exode des campagnes s'amorce vers des villes où se créent des ghétos qui engendrent l'inflation, le chômage, l'insécurité et le relâchement de la discipline civique. La voie s'ouvre aux invasions extérieures. Les extraordinaires cités Aztèques connaîtront les mêmes engrenages bien avant l'arrivée des conquistadors qui ne feront que fermer le cycle.

La grande différence, aujourd'hui, la réduction du monde à un grand village qui est en passe de détruire l'écosystème de la planète et de mettre en péril la vie toute entière.

Le XIX siècle avec la révolution industrielle ouvre des horizons jusque là inconnus. La création de richesses se fait à un rythme impensable. Les progrès de la technique multiplient la puissance de l'homme comme jamais encore dans l'histoire humaine. Depuis 150 ans les évolutions de la technologie ne se sont pas arrêtées. Depuis 50 ans, après le second conflit mondial l'accélération est encore plus vertigineuse, ne laissant plus le temps à l'homme d'assimiler le progrès antérieur.

La Révolution Française de 1789 a marqué la prise du pouvoir par la bourgeoisie qui fait la Révolution Industrielle. La société s'organise autour de la valeur travail, véritable Graal moderne, sans lui plus de reconnaissance sociale. Les gouvernements du monde se fixent comme objectif le développement économique par la production et la satisfaction des désirs matériels des populations. Cette vision est d'ailleurs cohérente car en dehors de quelques privilégiés, la vie passée est dure. Deux philosophies s'affrontent, pour répondre à cette attente, le Capitalisme et le Communisme.

Le capitalisme prône la propriété individuelle des moyens de production qui assurent à leurs propriétaires des revenus dont une partie est consacrée à l'acquisition de nouveaux moyens de production. Le communisme préconise la collectivisation des moyens de production et des produits du travail. Ces deux systèmes sont des systèmes matérialistes qui s'appuient sur la satisfaction des désirs matériels de l'homme.

La première triomphe en cette fin de millénaire et impose le libéralisme économique. Bien que les richesses soient très inégalement réparties sur la planète l'aspiration matérielle de l'homme est en train de s'imposer partout.

La rivalité exacerbée entre Capitalisme et Communisme marque le XXème siècle. Cette lutte laisse des blessures très graves qui menacent l'humanité entière :

- La pollution**, elle perturbe l'ensemble de l'écosystème de la planète,
- Le déséquilibre**, de richesses entre les régions du monde,
- La surpopulation** guette,
- Le chômage** gangrène et s'installe durablement dans la société.

Deux phénomènes nouveaux apparaissent qui vont permettre une nouvelle évolution :

- La mondialisation** des marchés et de la production,
- L'information** à la portée de tous en temps réel grâce aux réseaux planétaires (Internet, télécommunications, télévision...)

Plus qu'économique la lutte contre le chômage s'annonce philosophique. Une réorganisation profonde de la société est en marche. La valeur référence ne sera plus le travail mais la satisfaction des besoins physiques, sensoriels et intellectuels de l'homme qui se replace au centre de la société. Le chômage ne sera donc plus vécu comme un drame mais comme un passage, un temps normal de la vie professionnelle. Les chômeurs et les exclus actuels seront sûrement mieux adaptés à l'évolution à venir que les acteurs protégés de l'actuelle organisation.

Le travail et les critères économiques n'en disparaîtront pas pour autant, pas plus que le Capitalisme et le Communisme n'ont tué les religions. Ils seront vécus et analysés différemment. La société nouvelle ne sera pas un système de la facilité bien au contraire. La sécurité et les acquis seront remis en cause en permanence mais la création, la solidarité et la réalisation personnelle plus forte.

Le chômage est une des conséquences de l'organisation de la société pour le vaincre il est indispensable d'avoir une nouvelle vision globale de celle-ci.

1) LA FRANCE ECONOMIQUE DEPUIS LA REVOLUTION

L'économie française n'est pas indépendante de l'économie mondiale surtout face la mondialisation. Elle n'en possède pas moins une histoire propre qui fait que le chômage français est caractéristique.

1.1) La révolution et l'empire (1789/1815)

La révolution marque la victoire de la bourgeoisie sur la noblesse. Elle fait disparaître les corporations, péages et douanes intérieurs de l'ancien régime. La bourgeoisie rachète les biens de la noblesse et du clergé vendus sous forme de biens nationaux.

Elle instaure des lois sociales très dures, comme la loi Le Chapelier (1791) interdisant coalitions et grèves.

L'Empire renforce le centralisme de l'état et jette les bases de l'organisation économique de la France en particulier sous la contrainte du blocus continental.

1.2) L'éveil du capitalisme Français (1815/1848)

Dans une France très fortement rurale, l'industrie se développe, textile, sucrerie, métallurgie et extraction minière. Les sources d'énergies nouvelles, force hydraulique et machines à vapeur, entraînent le machinisme, marteau-pilon et machines outils.

Les transports se diversifient surtout avec l'apparition des chemins de fer.

Le protectionnisme reste la règle, la croissance extensive basée sur le travail de tous (hommes, femmes enfants) pour le profit des capitalistes.

La première grande crise du capitalisme survient entre 1846 et 1848. Elle ouvre la porte à un régime politique fort, le Second Empire.

1.3) La révolution industrielle Française (1850/1870)

Le Second Empire organise la France économique moderne. C'est la mise en place du rôle de l'état dans l'économie au côté de l'initiative des entrepreneurs privés.

L'état va donc entreprendre de grands travaux de mise en valeur (Sologne, Landes), d'urbanisme (Paris avec Haussman et dans les grandes villes). Il va encourager (subventions, expositions), il organise (compagnies de navigation et de chemins de fer), il favorise par la législation et des traités (Commerce avec l'Angleterre en 1860).

Les entrepreneurs et les banquiers ne sont pas en reste (Suez 1869, Crédit Foncier, Immobilier, Lyonnais). De grandes entreprises voient le jour (Creusot Loire, Schneider). Le commerce intérieur fait sa révolution avec les Grands Magasins (Bon Marché, Samaritaine).

1.4) La Belle époque, un certain âge d'or (1871/1914)

Si l'économie tourne à plein régime, de durs conflits sociaux marquent cette période qui voit l'organisation de la classe ouvrière (syndicats, caisses mutuelles, coopératives ouvrières).

Ces grandes luttes ouvrent la voie d'une législation sociale (réglementation du travail, assurances, retraites) et la création d'un ministère du travail(1906).

La France s'ouvre sur le monde avec 3 Expositions Universelles (1878, 1889, 1900) et un empire colonial à son apogée qui dope le commerce extérieur et fournit des richesses et des matières premières.

C'est l'apparition de nouveaux modes de déplacements où la France est en pointe (bicyclette, automobile, avion).

Cette période de forts progrès techniques est aussi agitée par des affaires politiques et financières énormes (Panama, Dreyfus).

1.5) La grande crise de l'entre deux guerres (1919/1939)

Cette période reste marquée par la deuxième grande crise du capitalisme en 1929. Si elle touche durement la France avec la chômage et une situation financière difficile, notre pays traverse l'épreuve plutôt mieux que les autres grands pays en particulier l'Allemagne et les Etats-Unis.

La vie économique se transforme grâce aux grandes lois sociales du Front populaire (semaine de 40h, congés payés).

1.6) Les Trentes glorieuses (1945/1973)

Au sortir du deuxième conflit mondial la France doit se relever de ses ruines ce qui entraîne une grande activité qui compense la perte de son empire colonial.

De nouveaux produits inondent le marché dans le domaine ménager, l'automobile se démocratise, la télévision fait son apparition, c'est l'âge d'or de la consommation à tout va. Le plein emploi et des salaires élevés assurent le développement de l'économie qui connaît des taux de croissance vertigineux.

En 1945 et 1946, des pans entiers de l'économie sont nationalisés, énergie (EDF, charbonnage de France), transport (SNCF, Air France, RATP), les banques, les assurances. En 1948, éclatent de violents conflits sociaux Les fonctionnaires obtiennent un statut spécial qui leur assure la garantie de l'emploi. La création de la Sécurité Sociale est une avancée fondamentale.

En Mai 1968, un orage social paralyse la France et remet en cause les fondements de la société de consommation.

1.7) Les chocs pétroliers et la crise(1973/1998)

Les deux chocs pétroliers stoppent brutalement l'occident habitué à consommer sans retenue une énergie à bon marché. L'augmentation des coûts de production fait vaciller l'ensemble de l'économie.

Le chômage commence à se développer, la mondialisation se met en place obligeant les entreprises à des gains de productivité au détriment des emplois. Au début des années 1980, la miniaturisation de l'informatique provoque un bouleversement dans l'organisation du travail. La précarité s'installe profondément dans la société française. La rigidité de ses structures et de ses réglementations freine son adaptation.

2) LE SYSTEME FRANCAIS

La France a été traversée depuis 2 siècles par tous les grands courants de pensées économiques sans en retenir un en propre. Théories de Saint Simon, socialisme, taylorisme, fordisme, libéralisme, keynésianisme, catholicisme social, ces multiples influences l'ont toujours fait hésiter entre capitalisme et collectivisme. Le modèle français est aujourd'hui un savant mélange d'économie libérale et d'interventionisme de l'état. N'ayant jamais complètement assumé ses choix, les structures françaises sont rigides et le chômage difficile à combattre sans la remise en cause des fameux acquis sociaux.

2.1) Une économie étatique

En 1945 et 1946 sous l'impulsion du Général de Gaulle l'état nationalise une grande partie de son économie (énergie, crédit, assurance, transport). En 1981 une nouvelle vague de nationalisations intervient en pleine transformation de l'économie mondiale. Il faudra attendre 1986 pour entamer les dénationalisations. Aujourd'hui encore, le poids de l'état, même s'il s'est allégé, reste lourd.

La planification qui fixe les grands objectifs est aussi une caractéristique française dans le monde occidental.

La France bien qu'appartenant au camp occidental possède depuis 1945 une économie largement collectivisée.

Le désengagement de l'état ne date véritablement que du début des années 1990.

2.2) La protection sociale ou l'état providence

Le système de répartition sociale (sécurité sociale, assedic, allocations familiales) est lui aussi sous tutelle de l'état, bien que théoriquement géré par les partenaires sociaux ceux-ci se tournent vers l'état à la moindre difficulté. La réforme Juppé de la sécurité sociale est de ce point de vue très caractéristique, elle renforce la main mise de l'état en transférant le budget de la caisse au parlement. Cette dernière réforme semble porter ses fruits car pour la première fois les dépenses de santé se stabilisent avec une légère baisse.

La réforme des retraites de 1994, la loi sociale la plus injuste du siècle, initiée à partir des conclusions du livre blanc de Michel Rocard, mise en oeuvre par le gouvernement Balladur elle a fait l'objet d'un véritable consensus politique et syndical. Elle fait pourtant montre d'une discrimination entre les français et va à l'encontre des principes d'égalité et de fraternité de la république. Comment justifier la règle qui veut que les retraites des fonctionnaires soit calculées sur la base de 75% de leur dernier salaire avec une période de cotisation de 37,5ans. Par contre pour les travailleurs du privé, la base de calcul s'effectue sur les 25 meilleures années de salaires au lieu de 10 antérieurement, la période de cotisation devant être de 40 ans. Actuellement le taux de retraite des travailleurs du privé est de 46% et devrait baisser dans les années à venir.

Le financement de l'état providence se traduit par des charges sociales très lourdes sur le travail.

2.3) Education nationale

Le système de formation est archaïque et centralisé. Tous les ministres qui se sont efforcés de réformer l'éducation nationale se sont heurtés au corporatisme des enseignants ou aux manifestations des étudiants.

La formation professionnelle est très dévalorisée dans la population. L'objectif lancé il y a 10 ans "80% de Bac par classe d'âge" produit aujourd'hui des effets pervers avec un engorgement des facultés, une dévalorisation des diplômes universitaires, des inadéquations entre programmes et marché de l'emploi. Paradoxalement des filières professionnelles sont souvent délaissées et des IUT n'arrivent pas à répondre à certaines demandes de l'économie. L'université n'est pas originellement adaptée à l'enseignement opérationnel, elle est organisée pour préparer à l'enseignement et la recherche. Elle fait des efforts pour s'adapter, les IUT et IUP en sont la preuve.

2.4) Formation continue

La formation continue, aujourd'hui confiée aux régions, connaît de gros problèmes car les programmations se font sans tenir compte des demandes du terrain mais sur propositions des centres de formations. Le financement de projets de créations d'entreprises et de plans de formations individualisées relève du miracle tellement les procédures sont complexes.

2.5.) Une organisation politique inadaptée

Le système politique français relève de deux logiques contradictoires :

- * Centralisée issue de la révolution et de l'empire avec les départements, les préfets, une assemblée nationale et un gouvernement Parisien.

- * Décentralisée avec des collectivités territoriales dirigées par des assemblées régionales et départementales.

Les modes de scrutins étant différents pour chaque élection, nous arrivons à un imbroglio où le citoyen est totalement perdu. A ces complexités nationales s'ajoutent les élections européennes qui relèvent encore d'une autre logique.

Le cumul des mandats et des fonctions finit de discréditer le monde politique. Le niveau de formation des élus ne répond plus aux tâches qu'ils doivent assumer.

2.6) Les réglementations

La France est un pays surréglementé, depuis le début des années 1980 le parlement croule sous les textes de lois. Jamais le pays n'avait connu une telle avalanche, pour le moindre problème, une législation est élaborée. Les nombreux changements de majorité aggravent le phénomène, car chacun s'attache à défaire ce que les précédents ont mis en place. Aux lois s'ajoutent les textes réglementaires publiés par les différents ministères.

Cette forêt inextricable s'accompagne de créations de commissions, d'agences de contrôles, de services supplémentaires qui pèsent chaque jour un peu plus sur les citoyens et les entreprises. Au final cela coûte très cher.

La création d'une entreprise relève du parcours du combattant et beaucoup d'énergies et de projets se perdent.

2.7) Une administration omnipotente

La sphère publique française remporte la palme des pays du G7 avec 25% de la population salariée soit 5,4 millions de personnes dans les fonctions publiques (état, collectivités locales et hôpitaux). L'état à lui seul réunit 2,1 millions d'agents soit 11% des salariés.

Tous les essais de réformes de la fonction publique sont pour l'instant sans effet.

Plus grave est la main mise de l'administration sur la vie politique et économique.

Par les facilités de leurs statuts, les agents de l'administration se taillent la part du lion chez les élus. **Les politiciens professionnels et la haute fonction publique sont en grande majorité issus des mêmes parcours de formation Sciences Po et ENA.** Face aux difficultés tous les décideurs ont la même approche et les solidarités d'écoles sont plus fortes que les appartenances politiques. Il s'agit plus de faire carrière que de défendre des convictions.

Entre 1945 et 1986 le système français est largement collectif et centralisé tant dans la production que la répartition. Il a bien fonctionné pendant les trentes glorieuses. Il est très dirigiste pour l'économie avec l'encadrement du crédit et le contrôle des prix.

Depuis 1986, les différents gouvernements s'engagent vers un reflux de l'état dans l'économie. Les dénationalisations sont irréversibles et la gestion des entreprises nationalisées se rapproche de plus en plus de celle du privé. La liberté des prix et du crédit sont entrées dans la réalité. La Banque de France jouit d'une relative indépendance pour fixer les taux d'intérêts.

Des accrocs importants illustrent la difficulté de l'état de se départir de ses prérogatives, Crédit Lyonnais ou budget de la Sécu transféré à l'Assemblée Nationale. **Il a beaucoup de mal à s'adapter aux nouvelles données politiques (chute du mur de Berlin, effondrement de l'empire soviétique) et économiques (mondialisation).**

La France qui hésitait sur le fil du rasoir depuis 50 ans entre capitalisme et collectivisme semble avoir définitivement fait son choix du libéralisme. Politiquement, elle tergiverse encore entre centralisme ou décentralisation. Elle est incapable d'aller au bout de ses choix, soit nous gardons un pouvoir centralisé et alors régions et départements sont inutiles, soit nous optons pour la décentralisation et le rôle de l'état se limite aux fonctions régaliennes et d'arbitrage.

3) LA SITUATION ECONOMIQUE FRANCAISE

La France d'après guerre est très marquée par les théories Keynesienne avec un poids considérable de l'état. Les chocs pétroliers vont changer les données du problème et sous l'impulsion de Jacques Delors les différents gouvernements mènent une politique de "**désinflation compétitive**" du même type que l'Allemagne. Les Etat Unis et l'Angleterre adoptant une stratégie de "**dévaluation compétitive**". Après les 2 échecs de relances Keynésiennes en 1975, Jacques Chirac par l'investissement et Pierre Mauroy par la consommation en 1981, **la marge de manoeuvre des gouvernements s'est réduite car la mondialisation interdit toutes stratégies de relance individuelle. Le Franc étant quant à lui lié au Mark toute dévaluation était impossible. Cette possibilité sera maintenant définitivement écartée dans le cadre de l'Euro.** Paradoxalement malgré un fort taux de chômage la situation économique de la France est bonne mais avec une consommation faible qui freine les initiatives et l'investissement.

Les comptes de la nation font apparaître clairement la situation. Les entreprises dégagent des excédents avec une balance du commerce extérieur positive. Les ménages épargnent et consomment peu par peur de l'avenir et du chômage. L'administration est largement déficitaire et son financement est assuré par l'épargne des ménages. La France dégage un solde positif de ses comptes qui s'élèvent à 117 milliards en 1995 soit 1,5% de son PIB. Cette situation continue de s'améliorer depuis mais avec un point faible une consommation médiocre.

3.1) Les Entreprises

Globalement la situation des entreprises est bonne. Leurs trésoreries et leurs bénéfices se sont fortement redressés dans les dernière années. Les exportations sont positives et doivent le rester durablement, cette situation est favorisée par une consommation faible car nous produisons relativement peu de produits manufacturés. Le problème des entreprises françaises reste la faiblesse de leurs investissements. Autre handicap; les PME, PMI sont peu nombreuses alors que c'est là que résident les plus grosses possibilités de créations d'emplois.

Malgré des coûts salariaux lourds les entreprises ont fait d'importants gains de productivité qui d'ailleurs ne profitent pas à l'emploi. En 10 ans nous produisons 25% de plus avec autant de travailleurs.

3.1.1) L'agriculture

Traditionnel point fort de l'économie française l'agriculture est largement positive avec une industrie agro-alimentaire très performante. L'inquiétude vient de la nouvelle politique agricole européenne (Paquet Santerre) qui risque d'entraîner une nouvelle diminution des exploitations agricoles et aggraver la désertification des campagnes. Le problème de la gestion de l'espace national va se poser de façon aigue.

La pollution agricole pose beaucoup de problèmes surtout dans la gestion de l'eau.

3.1.2) L'industrie

Les industries traditionnelles (textile, chaussures, mines, mécanique...) souffrent beaucoup de la concurrence internationale.

Les industries de pointes sont très performantes avec des fleurons comme Airbus. Dans l'informatique nous avons pris des retards insurmontables.

Dans la communication nous avons de bons atouts avec des sociétés comme France Télécom ou Canal+ mais là les investissement sont énormes et les alliances internationales indispensables.

3.1.3) Les services

Comme dans l'ensemble des pays industrialisés les services se sont fortement développés. Dans ce domaine la France est bien placée avec une mention particulière pour le tourisme où nous sommes la 1ère destination mondiale.

3.1.4) Les Banques et les assurances

Une partie du système financier est sorti du giron de l'état. Une grave crise de l'immobilier et le scandale du Crédit Lyonnais handicapent lourdement les comptes, et les capitaux manquent pour les investissements des entreprises.

Les assurances ont connu une grosse restructuration autour d'UAP et AXA.

Les problèmes du Gan et le rachat des AGF par Generalis montrent la faiblesse du capitalisme français dans l'impossibilité de réunir un tour de table.

3.1.5) Le commerce

* En 20 ans le petit commerce s'est fortement réduit, aujourd'hui les grandes surfaces représentent 70% du commerce national.

* Des concentrations très importantes sont en cours dans ce secteur suite au gel institué par la loi "Raffarin". La plus spectaculaire, est l'OPA lancée par Promodes sur Casino. Les grands groupes, comme Carrefour, se développent très fort à l'étranger car nous disposons d'un savoir faire important dans ce domaine.

3.2) Les Ménages

3.2.1) L'épargne

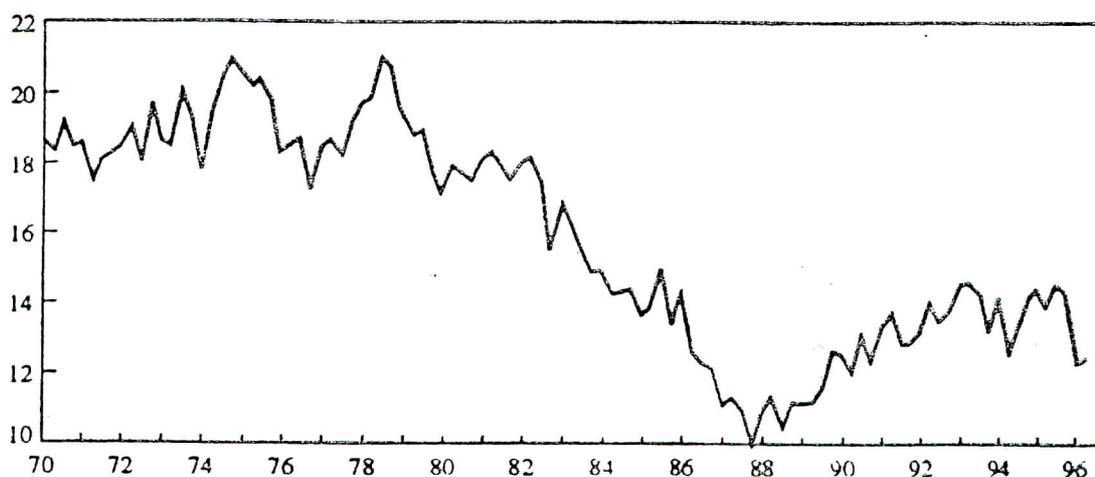
Les ménages français épargnent beaucoup (taux d'épargne 97 13%) ce qui finance le déficit de l'administration. Ce taux d'épargne chute brutalement entre les années 80 et 85 pour se stabiliser.

Ils épargnent pour plusieurs raisons :

- * La peur du chômage qui entraîne un manque de confiance dans l'avenir.
- * La prévision des charges nouvelles , particulièrement des impôts
- * L'anticipation de la baisse des retraites
- * Des taux d'épargne intéressants qui rapportent.

GRAPHIQUE 1. — TAUX D'ÉPARGNE DES MÉNAGES

En % du RDB



Source : INSEE.

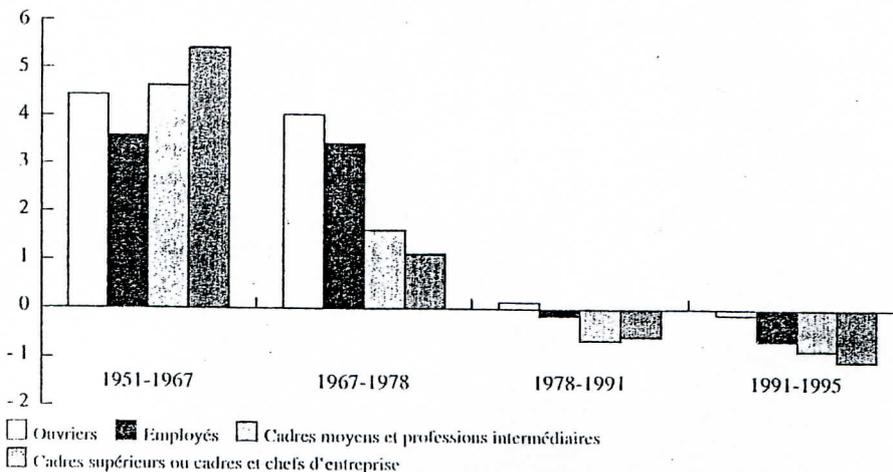
3.2.2) La consommation

Les Français consomment relativement peu par prudence, mais ils ont des réactions de plus en plus imprévisibles qui entraînent des pointes de consommation parfois fortes.

3.2.3) Les revenus

Suite à une pression fiscale qui s'est alourdie depuis 10 ans les revenus des Français ont baissé entraînant une baisse du pouvoir d'achat. Cette situation se répercute sur la consommation.

Evolution du pouvoir d'achat par catégorie



Source : INSEE, déclarations annuelles de données sociales de 1951 à 1992, estimations pour 1993 à 1995.

3.2.4) Les retraites

Les retraites des français vont fortement baisser dans les années à venir ce qui ne va pas aller sans poser des problèmes car actuellement une partie du soutien de la consommation vient des retraités qui ont un fort pouvoir d'achat.

3.3) L'administration

3.3.1) L'état

* Les comptes de l'état sont déficitaires. En 1997, son budget s'élève à 1656 milliards avec un déficit de 115 milliards pour des emprunts de 251 milliards, consacrés pour leurs grandes majorités aux intérêts de la dette. Actuellement nous sommes dans l'incapacité de rembourser le capital, le trou continue donc de se creuser.

Cette situation est très grave même si ces sommes sont dûes aux ménages français, ce qui globalement garanti des comptes positifs de la nation.

* La fonction publique française est trop lourde elle représente 5,4 millions de personnes dans les 3 secteurs (état, collectivités et social) soit 25% des salariés. L'état à lui seul réunit 2,1 millions d'agents soit 11% des actifs.

LE DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTAT EN 1997 : 115 MdF*

Fonctionnement (en MdF)

Dépenses		Recettes	
1. Matériel et fonctionnement	64	1. Produits de gestion courante (recettes non fiscales)	121
2. Charges de personnel	582	2. Impôts et taxes (recettes fiscales)	1 395
3. Autres charges de gestion courante	529	3. Produits financiers	25
4. Charges financières (intérêts de la dette)	251	dont :	
5. Prélèvement européen	87	recettes liées à la dette	18
6. Prélèvement au profit des collectivités locales	143	Intérêts sur prêts du Trésor	7
Total	1 656	Déficit de fonctionnement	115
		Total	1 656

Investissement (en MdF)

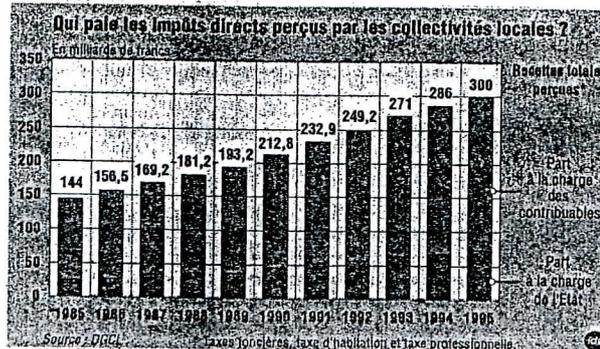
Dépenses		Recettes	
1. Dépenses d'investissement	170	Déficit de fonctionnement	- 115
dont : équipement civil	81	Cession d'immobilisations financières	27
équipement militaire	89	Ressources d'emprunt	657
2. Dépenses d'opérations financières	399		
dont :			
remboursements d'emprunts (et autres charges en trésorerie)	372		
Participations (dotations en capital)	27		
Autres immobilisations financières (désendettement)	0		
Total	569	Total	569

3.3.2) Les comptes sociaux

Le budget de la sécurité sociale est aussi important que celui de l'état, environ 1600 milliards. Le déficit des comptes sociaux semble en cours de maîtrise mais la dette cumulée qui a valu l'instauration d'un nouvel impôt "provisoire" le RDS n'est pas prêt d'être supprimé. Les 13 ans initialement prévus seront largement dépassés.

3.3.3) Les collectivités locales

* La décentralisation qui a donné beaucoup de pouvoirs aux collectivités territoriales n'a pas déconcentré les sommes correspondantes. Si bien que le budget de l'état continue de monter et que ceux des collectivités ont littéralement explosé, aggravant la pression fiscale.

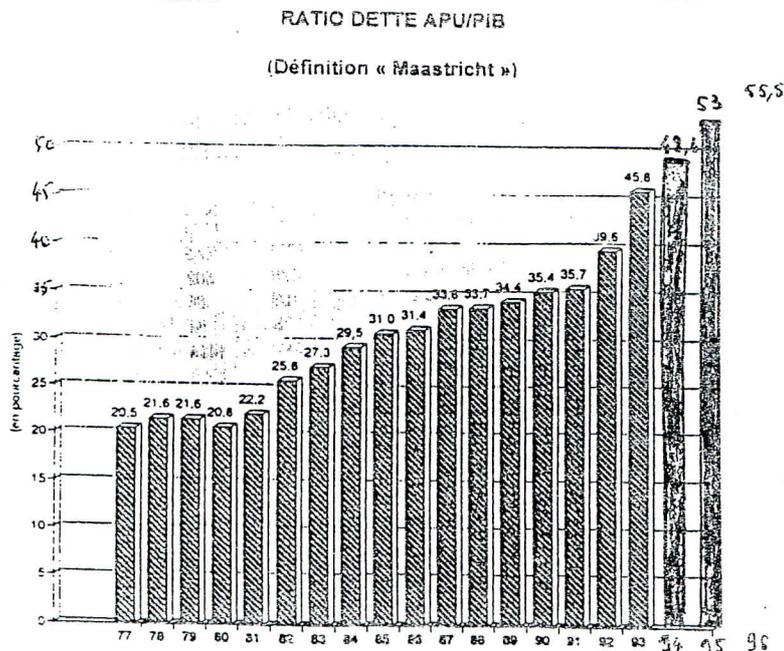


3.3.4) Les entreprises nationalisées

* Depuis 1986 l'état s'est engagé dans une politique de dénationalisation que personne ne remet en cause aujourd'hui. Les dettes de ces sociétés sont lourdes même si la gestion publique peut légitimement revendiquer de beaux succès (Ariane, Airbus, France Télécom, EDF).

* Malheureusement des échecs retentissants viennent noircir le bilan avec le Crédit Lyonnais (130 milliards, GAN 50 milliards) qui s'ajoutent à ceux chroniques de la SNCF, RATP, Charbonnage, GIAT Industrie ou le naufrage de l'informatique française. En 1996 cette dette s'élevait à 440 milliards mais le Crédit Lyonnais et le GAN n'étaient pas encore comptabilisés.

Le gros risque est de voir la dette de l'état continuer de dérapé. Fin 1996 les sommes dues représentent 5,5 milliards de francs auxquels il faut ajouter 0,5 milliards au titre des entreprises nationales. Une dette de 6000 milliards pour un PIB d'environ 8000 milliards cela commence à faire beaucoup surtout avec les règles de l'Union Monétaire Européenne qui vont considérablement réduire notre marge de manoeuvre.



Une situation explosive dans 10 ans ?

Actuellement la situation globale de la nation est bonne, mais elle porte à mon sens de graves dangers pour le moyen terme. Nous assistons actuellement à une baisse des revenus des ménages, celle des retraites est prévue à moyen terme, le taux d'épargne reste fort mais a perdu 6 points pendant les années 80. Quand la baisse des retraites va se conjuguer avec la baisse des revenus nous risquons d'avoir le taux d'épargne qui chute sans pour autant avoir une reprise de la consommation. Actuellement il y a une forte solidarité des générations, les grands parents aident souvent enfants et petits enfants. Ce soutien ne s'opérera plus lorsque la génération des 40/50 ans arrivera à la retraite avec des pensions très basses. Une croissance forte pourrait compenser en partie ces écarts de revenus des générations, mais sera-t-elle là suffisamment longtemps!!! Face à la réduction du temps de travail et la concurrence mondiale les entreprises vont réagir par de nouveaux gains de productivité. L'état sera-t-il capable de faire les économies nécessaires et de s'attaquer sérieusement aux déficits de ses différents budgets. Saura-t-il consacrer les sommes des dénationalisations au remboursement de la dette plutôt qu'à son fonctionnement. Tout ceci risque de se faire au détriment des ménages!!! Si les ménages financent moins l'administration il faudra faire appel à l'argent international.

La situation politique peut alors devenir explosive et ouvrir la route à tous les excès!!!

Parmi les sujets suivants, quels sont les deux qui vous préoccupent le plus ?

- Somme des deux premières réponses chaque année - (en % des citations)

(Réponses classées par ordre décroissant des citations du début 1997)	Début 1991	Début 1992	Début 1993	Début 1994	Début 1995	Début 1996	Début 1997	Différence 1997-1991
. Le chômage	27	38	44	52	49	53	52	+ 25
. Les maladies graves	28	28	29	26	31	29	26	- 2
. La pauvreté en France	16	16	20	22	28	25	25	+ 9
. La violence et l'insécurité	23	20	16	20	22	18	25	+ 2
. La drogue	37	34	30	28	21	24	22	- 15
. La pauvreté dans le monde	15	18	19	16	17	18	16	+ 1
. L'immigration	17	16	14	14	14	13	13	- 4
. La dégradation de l'environnement	12	12	11	8	7	8	8	- 4
. Les conflits sociaux	4	4	3	2	4	7	5	+ 1
. Les tensions internationales	16	9	9	7	7	4	5	- 11
. L'Europe	6	6	6	2	2	2	3	- 3

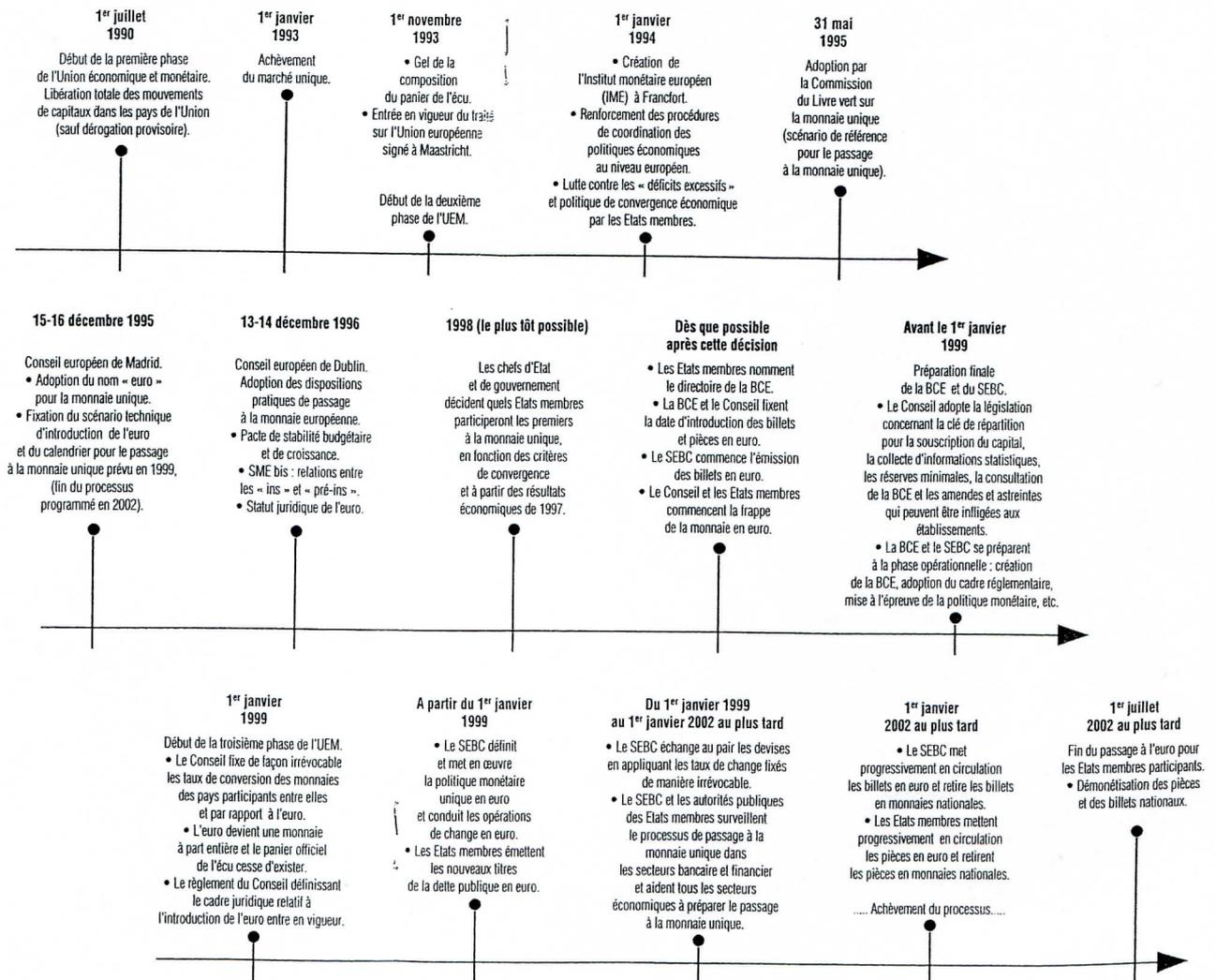
Source : CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie), Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

4) LA NOUVELLE DONNE DE L'EURO

La mise en place, depuis 1990, de l'Union Economique et Monétaire s'achèvera en 2002 par la mise en circulation de l'Euro. Il va fondamentalement changer les données économiques et politiques des pays membres. Les critères de convergences du traité de Maastrich sont des garde fous qui vont priver les politiques de leurs modes d'interventions habituelles. Les résultats économiques qui influent directement les résultats des élections sont aujourd'hui complètement dépendants de la conjoncture extérieure. **En ce moment la croissance est bonne donc le chômage baisse, si demain la croissance diminue le chômage remontera.** L'Union Monétaire vise à retrouver une taille suffisante pour influencer les marchés et avoir la dimension nécessaire face à des groupes privés qui pèsent pour certains plus lourds que des états comme la France. La difficulté pour les gouvernements nationaux étant de ne disposer, au sein des structures de décisions de l'Europe et particulièrement de la Banque Centrale, que d'une voix. **La politique traditionnelle se voit donc complètement remise en cause. La formation des décideurs français ne les a pas préparés à une telle remise en cause.**

4.1) Les étapes de l'Union Economique et Monétaire.

EURO : TOUTES LES ET APES POUR Y ACCEDER



4.2) Les critères de Convergences

Les conditions économiques nécessaires pour participer à la monnaie européenne

Pour participer à l'euro, les Etats membres de l'Union européenne doivent faire converger leurs économies. Quatre critères de convergence ont été définis à cette fin :

- les pays doivent éviter les déficits publics excessifs. Cela est décidé par rapport à deux taux de référence : 3 % du PIB pour le déficit public annuel et 60 % du PIB pour l'endettement public ;
- l'inflation ne doit pas excéder de plus de 1,5 % les trois meilleures performances nationales de l'Union pendant l'année écoulée ;
- la monnaie doit avoir respecté depuis au moins deux ans les marges normales de fluctuation du système monétaire européen (SME) ;
- les taux d'intérêt à long terme ne doivent pas dépasser de plus de 2 % la moyenne des trois pays qui ont les taux les moins élevés de l'Union.

4.3) La situation des pays de la CEE

Inflation moyenne sur l'année					Taux d'intérêt à long terme				
	Indices harmonisés								
	1995	1996	1997 [^]	1998 [^]		1995	1996	1997 [^]	1998 [^]
Allemagne	-	1,2	1,3	1,3	Allemagne	6,8	6,2	5,4	5,0
Autriche	-	1,8	1,9	1,9	Autriche	6,5	5,3	5,2	5,2
Belgique	-	1,7	1,6	1,5	Belgique	7,5	6,5	5,8	5,2
Danemark	-	1,9	2,3	2,6	Danemark	8,3	7,2	6,6	6,5
Espagne	-	3,6	2,6	2,5	Espagne	11,3	8,8	6,6	6,4
Finlande	-	1,5	1,7	2,5	Finlande	8,8	7,1	5,4	5,3
France	-	2,1	1,6	1,5	France	7,6	6,4	5,3	5,0
Grèce	-	7,9	6,6	5,4	Grèce	22,1	19,8	17,0	15,0
Irlande	-	2,2	2,2	2,5	Irlande	8,3	7,5	6,5	6,0
Italie	-	4,0	2,4	2,3	Italie	11,9	9,3	6,9	6,2
Luxembourg	-	1,2	1,2	1,0	Luxembourg	6,5	6,5	6,0	5,6
Pays-Bas	-	1,4	1,3	1,2	Pays-Bas	6,9	6,2	6,0	5,4
Portugal	-	3,0	2,5	2,3	Portugal	11,5	8,6	7,4	6,5
Royaume-Uni (*)	-	3,0	2,6	2,2	Royaume-Uni	8,2	7,8	7,1	6,8
Suède	-	0,8	0,8	1,8	Suède	10,2	8,0	6,0	5,5
Référence (1)	-	2,6	2,6	2,7	Référence (2)	9,6	9,1	7,6	7,2

(*) : indice intérimaire

Déficit des Administrations Publiques					Dettes publiques				
	en % du PIB					en % du PIB			
	1995	1996	1997 [^]	1998 [^]		1995	1996	1997 [^]	1998 [^]
Allemagne	3,5	3,8	3,2	2,8	Allemagne	58,1	60,2	61,5	62,0
Autriche	5,9	4,5	3,4	3,0	Autriche	69,0	71,7	72,2	73,0
Belgique	4,1	3,4	2,9	2,9	Belgique	133,7	130,2	127,0	125,0
Danemark	1,6	1,6	0,4	0,5	Danemark	71,9	70,0	68,0	65,0
Espagne	6,6	4,4	3,3	3,0	Espagne	65,7	69,3	70,0	69,5
Finlande	5,2	3,0	2,0	2,2	Finlande	59,2	61,3	61,0	59,0
France	4,8	4,2	3,2	3,1	France	52,8	56,4	58,1	58,0
Grèce	9,1	8,0	5,7	4,5	Grèce	111,8	110,6	108,0	102,0
Irlande	2,0	1,1	1,5	1,5	Irlande	81,6	73,3	70,0	67,0
Italie	7,0	6,8	3,8	3,2	Italie	124,4	123,7	122,8	122,0
Luxembourg	-2,6	-0,9	-0,5	-0,5	Luxembourg	6,0	7,8	8,8	9,0
Pays-Bas	4,0	2,6	2,3	2,4	Pays-Bas	79,7	78,7	76,8	75,0
Portugal	5,1	4,0	3,3	3,0	Portugal	71,7	71,1	70,0	68,0
Royaume-Uni	5,6	4,6	3,6	3,2	Royaume-Uni	54,1	56,2	57,0	57,3
Suède	8,1	3,8	3,0	2,8	Suède	78,7	78,1	77,8	76,5
Référence (3)	3	3	3	3	Référence (4)	60	60	60	60

Sources : Banques centrales nationales, CCE, INSEE

[^] : prévisions

(1) : moyenne des trois taux les plus faibles + 1,5%

(2) : moyenne des taux des trois pays ayant eu les meilleures performances en termes d'inflation + 2%

(3) : dans le Traité de Maastricht, figure 3% et non 3,0%

(4) : la barre de 60% du PIB n'est en fait pas un critère absolu selon les termes du traité

5) LE CHOMAGE FRANCAIS

Les 4 grands objectifs de l'économie sont:

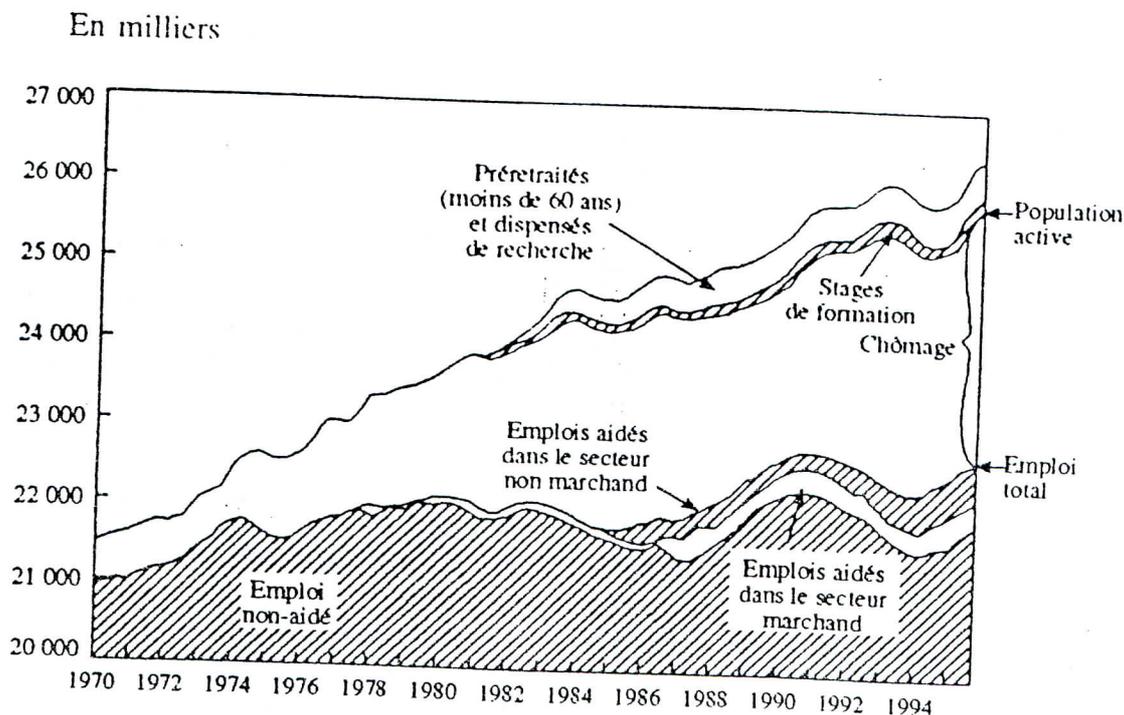
- * la stabilité des prix,
- * l'équilibre extérieur,
- * la croissance,
- * Le plein emploi.

Après avoir vaincu l'inflation dans les années 1980, rétabli son commerce extérieur, retrouvé la compétitivité de ses entreprises, bénéficié de taux d'intérêts faibles depuis plusieurs années la France économique est saine, mais le chômage continue à se développer. La croissance représente maintenant la dernière espérance de réduction du fléau. L'enjeu repose sur la croissance mais celle-ci durera-t-elle assez longtemps pour attaquer significativement le mal. Même si l'embellie se prolonge durablement n'allons nous pas nous trouver avec un noyau dur incompressible de 2 millions de demandeurs d'emplois.

5.1) Offre et Demande de travail

* Le chômage est la différence entre l'offre de travail 26 millions et la demande 22 millions. Le chômage touche donc 4 millions de personnes, ramenés à 3 millions par le traitement social (préretraite, stage, emplois aidés)

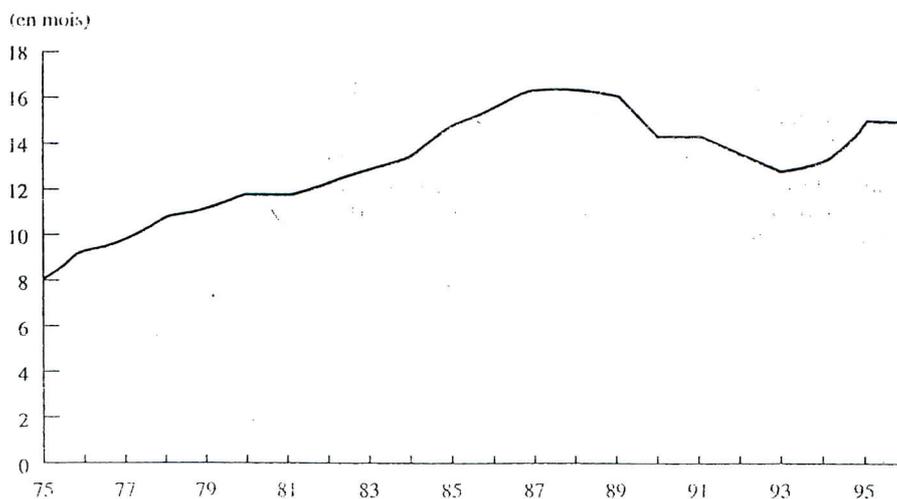
* La grande caractéristique est la stabilité de la demande de travail qui n'a pas beaucoup augmenté passant de 21 millions à 22 millions en 25 ans.



Sources : INSEE et ministère du Travail.

5.2) Le chômage de longue durée

* La durée de la suspension d'emploi est particulièrement longue en France, c'est l'une des caractéristiques structurelles de notre chômage. De 8 mois en 1974, elle est montée à 17 mois en 1986 pour se stabiliser à 15 mois actuellement.



Source : INSEE, Enquêtes emplois.

5.3) Toutes les catégories de la société

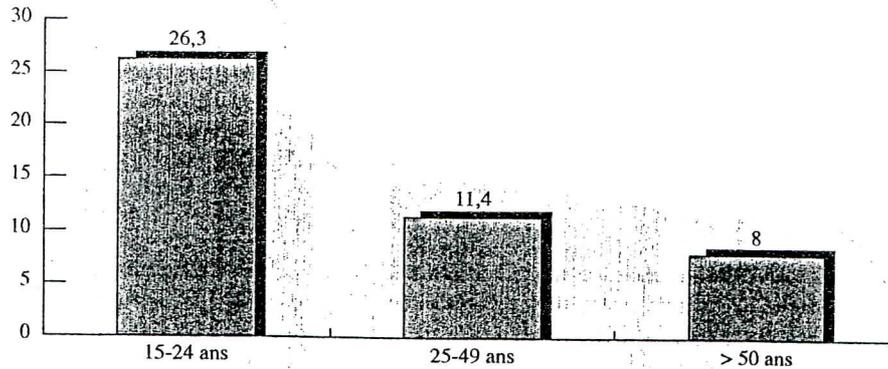
* La montée du chômage concerne toutes les couches de la population mais de manière inégalitaire.

	Taux de chômage en mars 1975	Taux de chômage en mars 1996
Chômage par classe d'âge		
- Ensemble	3,8	12,1
- 15-24 ans	8,1	26,3
- 25-49 ans	2,7	11,4
- > 50 ans	2,5	8,0
Chômage par diplômes*		
- Sans	2,9	15,4
- BEPC, CAP ou BEP	3,9	11,4
- Baccalauréat	3,4	10,4
- Supérieur	3,1	7,4
Chômage par CSP		
- Agriculteurs, exploitants	0,2	0,4
- Artisans, commerçants	1,3	4,3
- Cadres et professions supérieures	1,7	4,6
- Professions intermédiaires	2,1	7,0
- Employés	4,3	14,8
- Ouvriers	4,3	15,3
- Ensemble y compris les chômeurs n'ayant jamais travaillé	3,6	12,1
Chômage par sexe		
- Hommes	2,7	10,4
- Femmes	5,4	14,2
Chômage total	3,8	12,1

*NB : L'année 1975 représente de très nombreux cas de non-réponses à la question concernant les niveaux de diplômes (327 000 non déclarés sur 784 000 chômeurs). En 1975 et 1996, les catégories socio-professionnelles sont sensiblement différentes (Nomenclatures CSP en 1975, PCS en 1996).

Source : INSEE - Enquêtes emplois

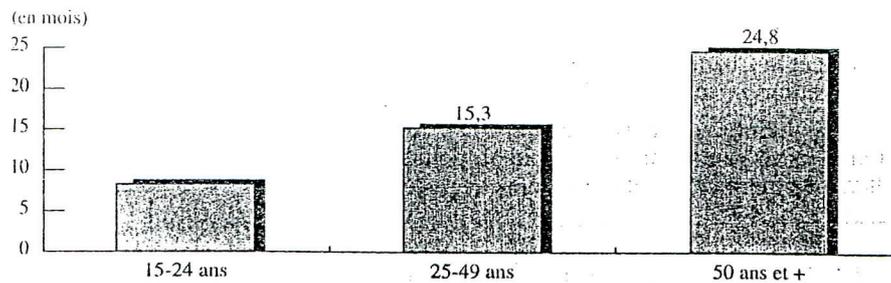
* Les jeunes sont les plus touchés avec 26,3%, l'insertion de ceux-ci sur le marché du travail est de plus en plus longue et difficile avec une alternance de petits boulots, de stages, de CDD et de chômage.



Source : INSEE, Enquête emploi mars 1996.

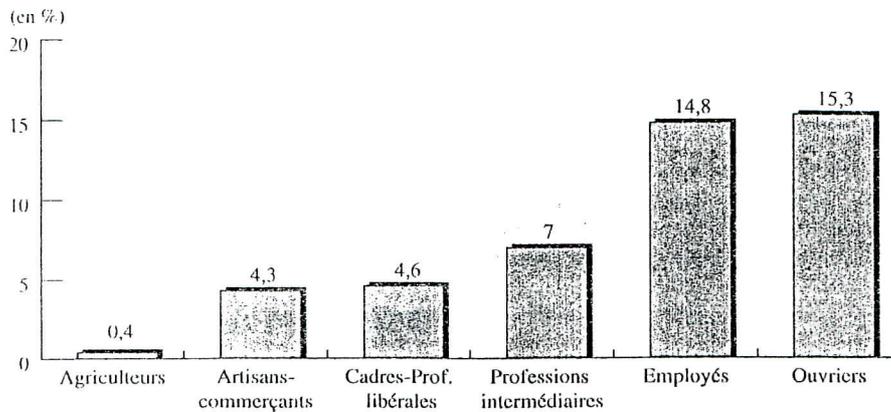
12 - Ce calcul ne prend en compte que la population active et non l'ensemble de chaque classe d'âge (voir partie 3).

* Les plus âgés restent plus longtemps au chômage ou ne retrouvent jamais d'emplois.



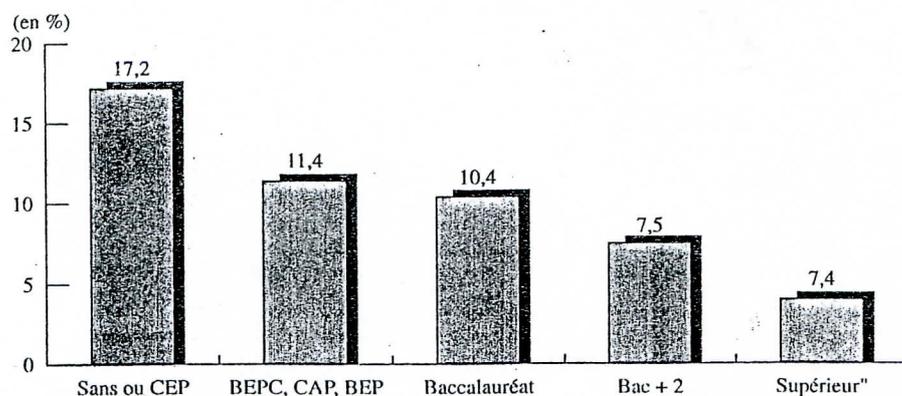
Source : INSEE, Enquête emploi mars 1996.

* Les emplois moins qualifiés sont plus frappés



Source : INSEE - Enquête emploi mars 1996.

* Le chômage touche beaucoup plus fortement les non diplômés. Ce qui ne veut pas dire que les diplômés occupent des postes qui correspondent à leurs qualifications.



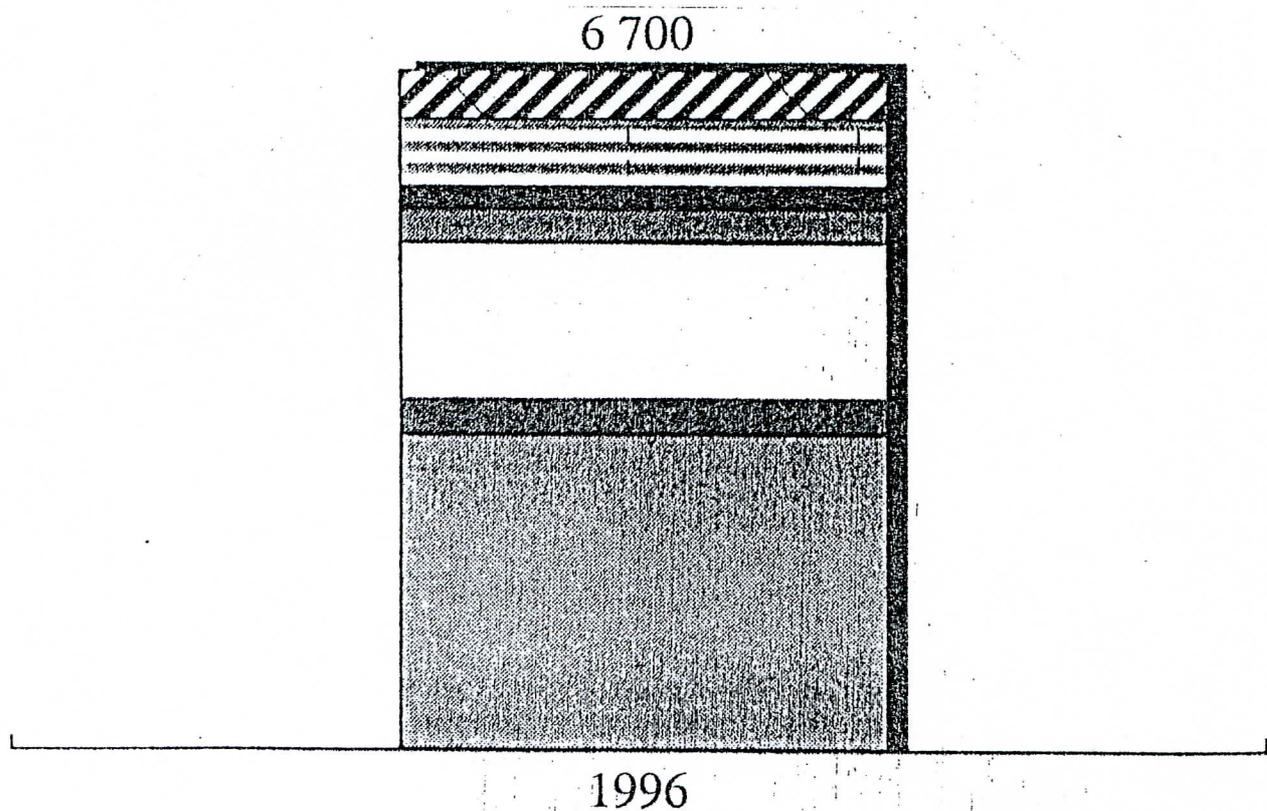
Source : INSEE, Enquête emploi mars 1996.

5.5) Le chômage et la précarité

* Particulièrement alarmant est le phénomène de la précarité et de l'exclusion. Ils explosent littéralement. Ils sont tirés par le chômage qui est la première étape de la rupture sociale.

* Il n'est plus rare de voir des familles passer de situations stables à la pauvreté. Il est alors très difficile voir impossible de remonter la pente.

* Les chiffres officiels qui situent le désastre autour de 7 millions sont sûrement inférieurs à la réalité, car une grande pudeur dissimule souvent des situations dramatiques.



- | | | |
|-----------------|---|-------------------|
| Chômeurs BIT | Formation | Temps réduit subi |
| Découragés | Ne sont pas en mesure de chercher un emploi | |
| Précarité subie | Cessation anticipée d'activité | |

8.5.2) La négociation avec la distribution

* Aujourd'hui, devant la catastrophe nationale qu'est le chômage, la distribution doit financer la production. La concentration extrême des centrales d'achats peut permettre une négociation de fonds. Au cours de celle-ci, peuvent être analysés les besoins en produits, pouvant être fournis par les entreprises françaises existantes ou pouvant être créées.

* La distribution qui dispose de moyens financiers importants, et en particulier de trésorerie, s'engageant à payer à la livraison, ou même, faire des avances pour les entreprises créées.

* Des contrats de longue durée pourront être signés, permettant le développement et la diversification des entreprises dans le respect des marges.

* Les grands groupes de distribution ont une dette nationale, face à la destruction d'une partie de la force de production nationale que leur système a favorisé.

8.7) Fonds national et régional d'investissement

Pour créer des entreprises et des activités, le point le plus délicat est le financement du capital et la constitution du fonds de roulement. Des expériences existent déjà de capital risque soit par les collectivités locales et des associations alternatives (Cigale).

8.7.1) Fonds National d'Investissement

* Abondé par des fonds privés destinés à la création de Petites ou Moyennes Industries ou Associations, tout projet créant de l'activité.

* Ce fonds regroupe des sommes de particuliers souhaitant financer des projets innovants d'envergure nationale

8.7.2) Fonds régional d'investissement

* Ce fonds regroupe des sommes de particuliers souhaitant financer des projets innovants d'envergure régionale et locale.

* Il en existe un par région administrative.

8.7.3) Fonctionnement

* L'argent déposé par les financeurs sera rémunéré par les dividendes créés, mais il reste du capital risque.

* Les porteurs de projets viennent défendre directement leur projet devant les financeurs ou leurs représentants.

* Les souscripteurs peuvent choisir les hommes et les projets qu'ils souhaitent soutenir. Des catalogues sont édités pour permettre et faciliter les choix.

* Ces fonds sont essentiellement destinés à financer les petits projets.

* Il marque une approche citoyenne de l'économie.

* La rapidité de décision et d'intervention sera la règle absolue.

8.7.4) Mode d'intervention :

* participation au capital,

* aide à l'investissement,

* avance de trésorerie,

* caution bancaire,

* financement du montage de produit de la recherche,

* financement de commercialisation à l'export.

8.8) Alléger les contraintes réglementaires et fiscales de l'entreprise

Une politique de reconquête du marché intérieur ne peut réussir si les différences de coûts entre les produits nationaux et extérieurs sont trop importantes. **La réduction des charges financières de l'entreprise est une nécessité absolue :**

* charges sociales (voir protection sociale),

* impôts et taxes (voir fiscalité),

* TVA : mettre en place 2 taux (5,5 % et 15 %)

Traiter le chômage : une réforme globale de la société Française.

La victoire contre le chômage ne peut pas être le fruit d'une lutte spécifiquement économique mais d'une nouvelle vision de l'organisation de la société.

La réforme globale de la société française doit s'appuyer sur un effort collectif librement consenti et reposant sur un sentiment de justice. L'égalité des chances doit permettre aux citoyens de s'exprimer et de retrouver les fruits de son travail. La vie démocratique est aujourd'hui verrouillée par un petit nombre de partis politiques et d'organisations professionnelles qui dictent leurs lois au plus grand nombre.

Les règles de fonctionnement de la société doivent être simples, justes et comprises par tous :

- * représentation démocratique,
- * calcul de la retraite,
- * temps de travail,
- * formation,
- * impôt,
- * charges sociales...

L'organisation de la France doit reposer sur les principes de la République acceptés et reconnus par tous : **Liberté, Egalité, Fraternité.**

Le citoyen doit devenir le centre de la société, les techniques sont à son service.

Face à la mondialisation de l'économie et la montée du chômage, seuls les résultats économiques, obtenus dans le respect du citoyen, doivent diriger l'action des décideurs. La création de richesses est le seul facteur pouvant entraîner la baisse du chômage et la justice sociale.

Pour créer des richesses, il faut briser les entraves de tous genres, qui freinent l'initiative et l'esprit d'entreprise.

Pour rétablir la dynamique économique, il faut de la confiance et l'adhésion des citoyens.

Actuellement, le citoyen n'a plus confiance dans ses dirigeants et ses institutions. La représentativité des structures démocratiques ne sont plus le reflet de l'opinion publique française. Les citoyens ne peuvent pas avoir accès aux centres de décisions dont ils ne connaissent ni ne comprennent les modes de fonctionnement.

Les droits des citoyens ne se discutent pas, ils s'appliquent, c'est à l'état de s'organiser en conséquence.

~~L'état ne doit plus dépenser un franc qu'il ne possède pas.~~ Il est l'arbitre. Un arbitre est neutre, il veille au respect des règles.

Les dirigeants se complaisent à construire une société de la complexité qui privilégie la forme sur le fond. Il est indispensable de permettre en permanence, l'émergence d'hommes neufs dans tous les domaines d'activités. Actuellement hommes politiques et hauts fonctionnaires viennent du même modèle de formation (ENA, Sciences Politiques). Aux problèmes posés, ils ne fournissent que les mêmes solutions d'où l'échec en profondeur de la société française. Tout le monde est formé sur le même modèle, le temps des CLONES est déjà là.

6) DEMOCRATIE

6.1) Suffrage universel

Résultat d'un long combat, base de notre démocratie, il n'assure plus aujourd'hui la représentation nationale. Il ne permet pas l'émergence d'hommes nouveaux. L'Assemblée Nationale, en particulier, se compose très largement de politiciens professionnels, issus de l'ENA, Sciences Politiques, Fonctionnaires de l'Education Nationale, des Finances et de Professions Libérales, généralement du milieu médical et juridique.

Les partis politiques exercent sur le suffrage universel un contrôle strict. Au delà de maire d'une petite commune il est très difficile voire impossible de s'imposer en dehors d'un parti. Le suffrage universel est aujourd'hui profondément dévoyé, il faut lui adjoindre un autre mode de désignation.

6.2) Le tirage au sort

Il est un moyen de faire accéder d'autres citoyens et d'autres couches de la société aux postes de décideurs dans les assemblées politiques et professionnelles.

Ce système est déjà employé pour l'acte le plus grave de notre vie sociale : le jury populaire. Le haut niveau d'éducation permet aujourd'hui la mise en place de ce système.

Deux solutions : le tirage au sort intégral ou limité aux volontaires.

6.3) Un système mixte

Nos assemblées politiques et professionnelles seront composées de manière mixte : suffrage universel et tirage au sort (3/4 suffrage universel, 1/4 tirage au sort).

Tocqueville dès le XIX siècle identifiait déjà ce mode de représentation comme le seul véritablement égalitaire.

Des programmes de formations sont mis en place pour donner à ces élus les informations nécessaires à leurs missions.

6.4) La démocratie permanente

Les moyens de communications modernes (Fax, INTERNET, minitel, téléphone), plus traditionnels (courrier), doivent permettre de prendre en compte, en permanence, les aspirations et propositions des citoyens.

L'Assemblée Nationale et le Sénat se dotent de moyens techniques et désignent un certain nombre de membres chargés de l'étude de ces propositions.

6.5) Le statut de l'élu

Le statut de l'élu est clairement défini : rémunération, couverture sociale (maladie, retraite, ASSEDIC) et moyen de son action publique.

Son niveau de compétence est vérifié, sa formation est éventuellement complétée. Au nom de la démocratie et devant les enjeux, nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir des élus mal préparés. Le contrôle des mandats, des fonctions annexes et des activités professionnelles est strictement défini dans le cadre de la nouvelle organisation institutionnelle.

Un mandat ne peut être renouvelé qu'une fois. Chaque élu devra observer une période sabbatique d'au moins un mandat, avant d'en solliciter un nouveau.

6.6) Les majorités

La force politique qui obtient le plus grand nombre de voix est doté de la majorité de la représentation de l'Assemblée.

6.7) Le vote blanc

Il est pris en compte lors des suffrages politiques ou professionnels.

7) REFORME INSTITUTIONNELLE

Les institutions (Conseils Municipaux, Intercommunalité, Conseils Généraux, Régionaux, Etat, Europe, Administrations Préfectorales) sont aujourd'hui trop nombreuses. Il est souvent impossible et toujours très long d'initier un projet. Les rôles des Assemblées et de l'Etat sont inextricables. Une nouvelle organisation du territoire définit une nouvelle répartition des compétences et la mise en place d'un contre-pouvoir indépendant à chaque niveau.

Nous allons aujourd'hui vers une approche intercommunale (district, communauté de communes). Le système proposé ci dessous n'est que l'accélération d'un processus qui se met actuellement lentement en place.

Les conseils municipaux sont profondément réformés, ils voient leurs fonctions centrées sur les actions liées à l'identité de la commune. Les tâches opérationnel (voirie, éclairage, bâtiments, entretien....) sont transférées aux structures fédératives qui déjà en ont récupéré beaucoup (ordures, ramassage scolaire, regroupement pédagogique...).

Les Départements et Conseils Généraux sont supprimés.

Les Régions deviennent le centre et le moteur de la vie économique, sociale, culturelle, environnementale. Leur nombre est ramené de 22 à 12 ou 15.

L'Etat se recentre sur ses rôles de base : cohésion nationale, défense nationale, sécurité publique, relations extérieures, contrôle de la santé publique, infrastructures nationales, éducation nationale, service public...

7.1) Organisation territoriale

7.1.1) Niveau local

* Communauté rurale ou Pays

Découpée en fonction de la géographie et environ de la taille d'un canton actuel. Chaque commune envoie de 1 à 5 représentants, en fonction de la population. Si les communes sont trop petites, elles peuvent être regroupées à plusieurs pour désigner un mandataire. Ainsi, il est constitué un **Conseil de Pays**.

Le Conseil de pays se compose de 12 à 20 membres élus suivant les cas, plus 3 à 5 désignés par tirage au sort.

* Communauté urbaine

Elle regroupe les anciennes communes d'une même agglomération, qui envoient des représentants pour siéger au **Conseil Urbain** présidé par un Maire.

Le Conseil Urbain se compose de 12 à 20 membres élus, plus 3 à 5 désignés par tirage au sort, suivant les cas. Les zones commerciales périphériques sont systématiquement rattachées aux Communautés Urbaines.

7.1.2) Le Conseil Régional

* La Région devient le véritable moteur économique, social et culturel de la nouvelle organisation du territoire.

* Les Régions, dont le nombre est ramené entre 12 et 15, sont rééquilibrées dans leur taille et recouvrent environ une dizaine d'anciens départements.

Les Conseillers Régionaux sont au nombre de 20 à 25, élus sur une circonscription régionale, plus 5 à 6 désignés par tirage au sort.

* Elle est dirigée par un Président de Région qui siège au Conseil de la Nation avec les membres du gouvernement.

* La Région récupère tous les anciens services de l'Etat (DDE, DDA, DIREN, DDASS) sauf les services de contrôle et de prélèvement de l'impôt.

7.1.3) L'état

* L'Etat abandonne son rôle :

- d'entrepreneur,
- de décideur économique
- d'aménageur et de décideur local

*L'Etat recentre son action sur :

- cohésion nationale,
- défense nationale,
- sécurité publique,
- relations extérieures,
- justice,
- éducation nationale,
- santé publique,
- infrastructures nationales,
- service public,
- recherche...

* L'Etat se réorganise en fonction de la nouvelle organisation du territoire et répartition des tâches avec les Régions.

* L'Etat explore les pistes nouvelles de la société. Il prend les risques de l'expérimentation.

* **Le budget ne se discute plus annuellement mais pour 3 ans en fonction des cycles électoraux (7.4).** Il prend effet 1 an après les élections afin de ne pas avoir de rupture et d'arrêt dans la vie de la nation. Il est le résultat de la négociation entre les régions et l'état qui seul lève l'impôt. Il assure la répartition avec les collectivités sur la base des accords passés. Les versements sont effectués à dates fixes.

* **Le remboursement de la dette est une proirité.**

7.2) L'organisation politique

7.2.1) *Le Président de la République*

* C'est le chef de l'état il dirige le gouvernement

* Il est secondé par un Vice-Président élu en sa compagnie.

7.2.2) *Le gouvernement*

* **La liste des Ministères établie par la loi, ne peut être modifiée à chaque changement de gouvernement.** Les modifications sont apportées par l'Assemblée Nationale.

* Le Gouvernement et les Présidents de Région se réunissent une fois par semaine, sous la présidence du Président de la République. L'ancien Conseil des Ministres prend l'appellation de **Conseil de la Nation**. Celui-ci assure la cohésion entre la politique nationale et les politiques régionales.

7.2.3) *L'assemblée nationale*

* **Le nombre de députés élus par suffrage universel est réduit. Leur nombre est identique à celui des Conseillers Régionaux,leur circonscription est identique.**

Cela permet d'assurer la cohérence par la base entre les lois et la politique régionale.

* Le nombre des députés par tirage au sort est du quart des députés élus.

* L'Assemblée Nationale veille à abolir régulièrement les lois devenues obsolètes.

* L'assemblée nationale est élue pour 6 ans. La dissolution est supprimée.

* Le député est élu avec un suppléant qui voit son rôle développé.

* Le suppléant assure le lien avec le député. Il dispose d'un vrai statut avec rémunération. Il représente le député en permanence sur la circonscription pendant que celui-ci est à l'assemblée.

7.2.4) *L'europe*

* Les Députés Européens ne sont plus élus sur des scrutins de liste, mais sur la base du territoire, en liaison avec la nouvelle organisation territoriale. Un quart des mandats est réservé à la désignation par tirage au sort.

* Des bureaux Européens indépendants sont ouverts dans les Régions et clairement séparés de l'administration française. Ils gèrent directement les fonds Européens.

* Les financements européens sont directement versés aux Régions, sans passer par l'Etat Français.

7.3) Les contres pouvoirs

7.3.1) Niveau local

- * La Cour des Comptes Régionales est dotée de pouvoirs étendus et du droit de poursuite devant la justice pour l'ensemble des conseils municipaux, pays et régionaux
- * Le médiateur Régional est créé sur le même modèle que le Médiateur National. Il peut être saisi directement par le citoyen. Il est intermédiaire entre celui-ci et les administrations régionales, l'état, les communautés rurales et urbaines.
- * Conseil Economique et Social Régional, il est élargi au monde associatif.

7.3.2) Niveau national

- * La Cour des Comptes se voit dotée du droit d'engager des poursuites judiciaires contre les membres du gouvernement et de l'assemblée nationale.
- * Les autres institutions sont maintenues : le Médiateur, le Conseil d'Etat.
- * Le Conseil Constitutionnel peut sanctionner le Président de la République en cas de faute grave.

7.4) Le système électif

- * Les élections sont à 2 tours, au 2ème seul les 2 premiers sont en lice.
- * Le cumul des mandats est interdit.
- * Les fonctions annexes sont strictement définies, elles ne peuvent pas faire l'objet de rémunérations complémentaires.
- * Tous les mandats sont de 6 ans.
- * Ils ne sont renouvelables qu'une fois.
- * Il n'est pas possible de se faire réélire pour un nouveau mandat sans une période sabbatique d'au moins 3 ans
- * Les élections ont un rythme inchangé, tous les 6 ans élections nationales (Président de la République, assemblée nationale). Les élections locales, professionnelles et européenne se déroulant 3 ans plus tard.
- * L'activité professionnelle devra être limitée au strict nécessaire ou mieux ne pas en avoir.

8) ECONOMIE

La production de richesse est seule capable d'assurer le dynamisme économique d'une société. Aujourd'hui, les réglementations et les charges financières condamnent trop souvent les initiatives individuelles.

Les grandes entreprises se restructurent pour résister à la concurrence internationale. La seule issue sera la création d'une multitude de petites entreprises et d'activités artisanales. Mais les structures institutionnelles et les élus n'ont pas le savoir-faire nécessaire.

L'économie est actuellement interconnectée. Les barrières entre commerce, industrie, agriculture et artisanat volent en éclat. L'économie ne s'envisage plus sans la vie sociale, l'environnement, la culture et le sport.

L'économie est approchée sous l'angle rural et urbain. La notion de création d'activités se substitue à celle de création d'emplois. Il faut donner à l'initiative humaine la priorité sur l'aspect technique, juridique et financier.

8.1) Organisation professionnelle

- * Suppression des Chambres Consulaires qui sont remplacées par :
 - Chambres Rurales,
 - Chambres Urbaines.
- * Dans cette nouvelle organisation professionnelle, siègent les industriels, les artisans, les agriculteurs, mais aussi des collèges regroupant des associations culturelles, sportives, sociales et environnementales.

8.2) Suppressions des artifices

* Faute d'être capables de s'adapter aux évolutions de l'économie depuis 30 ans, les différents gouvernements ont mis en place des artifices économiques, et le "traitement social du chômage".

* Suppression de :

- la loi Derobien,
- les zones franches,
- l'exonération des charges,
- l'aide à la production (Baladurette, Jupette, Plan Textile, Productions Agricoles...)
- Contrat Emploi Solidarité et ses dérivés.
- les zones prioritaires d'éducation

* La gestion de tous ces mécanismes est longue et coûteuse et surtout n'a pas résolu les problèmes.

8.3) Les services publique au service de l'entreprise

* Les entreprises sont écrasées par les démarches administratives qui coûtent cher. Pour les artisans et les petites entreprises, ces charges sont souvent la cause de cessations d'activités.

* Le calcul des charges, impôts et taxes doit être assuré par l'administration sur la base de chiffres simples fournis par l'entreprise. Cette procédure peut être mise en place rapidement et prioritairement pour les Petites et Moyennes Industries et les artisans.

8.4) Les formes juridiques de l'entreprise

* Il y a aujourd'hui, trop de formes juridiques pour l'entreprise et l'activité économique, culturelle, ou le cadre de vie.

* Par contre il faut en créer de nouvelles pour s'adapter :

- entreprises associatives
- entreprises sociales...

8.5) La création d'entreprises

* Les procédures de déclaration sont simplifiées au maximum et peuvent se faire sans un recours presque obligatoire à un homme de loi.

* Il faut pouvoir arrêter facilement une entreprise et trouver derrière un statut social assurant un revenu.

8.6) La reconquête d'une partie du marché français

8.5.1) La situation actuelle

Pour vaincre l'inflation dans les années 80, les gouvernements ont favorisé à l'extrême la grande distribution au détriment de la production. Les grands groupes ont, petit à petit, gagné des parts de marché sur le petit commerce. Ensuite ils se sont concentrés

* Aujourd'hui, 4 à 5 grandes centrales d'achats détiennent les 3/4 de la distribution. La lutte farouche qu'elles se livrent se fait au détriment des marges de production.

* Depuis 20 ans, c'est la production qui finance la distribution : prix d'achat le plus bas possible, délai de paiement, aucune garantie sur les marchés. Pour améliorer l'offre au consommateur, des fournisseurs d'autres zones économiques ont été retenus (Extrême Orient, Pays de l'Est), détruisant des pans entiers de notre économie.

* Les réseaux de distribution de proximité ont été détruits. Le commerce indépendant, mis en grandes difficultés, est dans l'incapacité de résister au moindre dérèglement des ventes (météo, grèves).

* Les grandes zones commerciales, souvent installées en périphérie des agglomérations, déversent leurs taxes fiscales sur des petites communes rurales qui s'enrichissent au détriment des villes et des commerçants des centres.

8.9) Le droit du Travail

Les contraintes de l'individu et de l'entreprise sont simplifiées au maximum mais les règles du jeu sont plus claires.

9) LE NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

Si l'économie et les entreprises disposent d'une plus large autonomie dans la souplesse et la flexibilité il est alors indispensable de doter les citoyens et les travailleurs de droits nouveaux leur permettant de mieux se protéger et de gérer les carrières professionnelles, les besoins en formation, les attentes culturelles et la retraite.

La répartition secondaire ou redistribution n'est plus exclusivement de la responsabilité de l'état, les citoyens gèrent directement une partie de l'utilisation des sommes redistribuées.

Le principe de ce nouveau contrat est : Les droits des citoyens ne se discutent pas.

Deux outils sont la base de ce nouveau système :

Le capital social individuel

La fiche citoyenne

9.1) Le Capital social individuel

* Chaque citoyen est doté à sa naissance d'un capital social qu'il doit utiliser tout au long de son existence.

* Il n'a pas à justifier l'utilisation des sommes dont il peut disposer.

* Il se voit allouer des masses par tranche d'âge (ex : 0 à 5, 6 à 20, 21 à 40, 41 à 60, 61 et +) et par besoins (formation, retraite, santé, famille).

* En cas de problème le citoyen peut utiliser une partie définie de son capital social pour recharger d'autres lignes de ses droits.

* Les sommes immobilisées pour le compte des Français sont gérées comme les fonds de pensions par un organisme d'état rigoureusement contrôlé.

9.2) La fiche citoyenne

La "fiche citoyenne" permet de connaître en permanence ses droits pour les exploiter individuellement.

9.2.1) Fonctionnement prenons 2 cas d'école

* Santé, en 1997 la dépense annuelle des Français est de 12400F, l'assemblée décide de la répartition suivante, 1400F au remboursement de la dette, 1000F au fonds de réserve collectif, 5000F pour l'hôpital, il reste donc 5000F en gestion libre, hors mutuelle. Cette somme peut être majorée pour certaines tranches d'âge et pour des handicapés, la compensation se faisant sur le fonds collectif de réserve. Cette somme peut être utilisée sans contrainte visites, médicaments, dentiste, optique. Il suffit de débiter le montant choisi de sa carte à puce. La gestion est individuelle et le détenteur peut aider un familier. Ce sont les parents qui gèrent la carte des mineurs. Les sommes qui restent éventuellement à la fin de l'année sont affectées au capital avec une décote de 10 à 20% reversée au fonds de garantie collectif.

* Emploi, l'appellation de demandeur d'emploi est supprimée au profit d'indemnisation de suspension d'emploi.

En fonction des sommes versées chacun possède des droits d'indemnisation qu'il peut utiliser comme et quand il veut. Il peut quitter librement son emploi s'il le désire pour entamer une formation ou garder ses enfants. Mr X dispose de 100 000F de droits. Il peut choisir une indemnisation de 3 mois à 10000f net + le taux de charges sociales ou 6 mois à 5000F + le taux de charges sociales. Si pendant ce temps il veut se former il monte un plan de formation qu'il finance avec les fonds qui lui sont alloués.

9.2.2) Les garde fous

- * Des pilotes sociaux sont formés pour guider et conseiller le citoyen dans ses choix
- * Les transferts entre les différents fonds sont possible dans des limites fixées.
- * Les assistants sociaux interviennent pour traiter les cas sortant des normes, longue maladie. A ce moment seulement des procédures et des dossiers interviennent.

9.2.3) Avantages

- * Les citoyens sont vraiment concernés et impliqués dans la gestion sociale.
- * On peut prévoir une baisse de la consommation médicale car chacun aura la possibilité des capitaliser une partie des sommes non utilisées, pour d'autres usages en particulier la retraite.
- * Un allègement des procédures et des contraintes.

9.2.4) Inconvénients

- * Une manière de vivre à l'opposé de l'état providence.
- * Un changement de système difficile pour affecter et évaluer les anciens droits.
- * La formation des hommes pour concevoir et mettre en place la gestion du système.
- * Une mise en fiches des français, mais cela existe déjà.

9.2.5) Modèle

Nom : MARTIN		Prénoms : Michel, Jean, Paul				
Identification : 1aaaaaaaaa		Conjoint : 2bbbbbbbbbb				
Loyer mensuel : 3500		Charges mensuelles : 0				
Salaire mensuel : 10000		Salaires annuels : 120000				
Autres revenus : 0		Imposition : 2000				
Date : 25/04/98	Santé	Famille	Emploi	Formation	Retraite	
Pondération	90%	120%				
Report						
Utilisation						
Etudiant						
Actif	X	2500	3600	150000	55000	186 mois
Handicapé						
Accidenté						
Retraité						
Célibataire						
Couple	X					
Enfant(s)	3					
A charge						
0 à 10						
11 à 20						
21 à 30						
31 à 40	X	4500				
41 à 50						
51 à 60						
61 à 70						
71 à +						
Minima mensuel	X	3000	2500			3500
Minima forfait				5000		

Mr Martin vit en couple avec Mme Larue. Ils ont 3 enfants, mais ils sont déclarés par Mr Martin. Il a un salaire mensuel de 10000fr, aucun revenu annexe et une imposition annuelle sur le revenu de 2000fr.

Il dispose d'une somme disponible pour sa Santé de 4500fr car ayant entre 31 et 40 ans il a une minoration de 10%. Il a déjà dépensé 2000fr, il lui reste donc 2500fr pour finir l'année.

Les prestations familiales lui sont affectées. A ce titre il a une majoration de 20%, soit 3600fr.

Il a constitué une réserve de 150000fr pour palier a une interruption d'emploi.

Il dispose également d'une capacité de formation de 55000fr.

Pour sa retraite il a cotisé 186 mois sur les 480 mois (40ans).

Nom : Larue		Prénoms : Charlotte, Aurore, Lucie				
Identification : 2bbbbbbbbbb		Conjoint : laaaaaaaaaa				
Loyer mensuel : 0		Charges mensuelles : 500				
Salaire mensuel : 4000		Salaires annuels : 48000				
Autres revenus : 10000		Imposition : 1000				
Date : 25/04/98	Santé	Famille	Emploi	Formation	Retraite	
Pondération	90%					
Report	1000				5000	
Utilisation			4000Fm/36	20000		
Etudiant						
Actif	X	2000	0	10000	205 mois	
Handicapé						
Retraité						
Accidenté						
Célibataire						
Couple	X					
Enfant(s)						
A charge						
0 à 10						
11 à 20						
21 à 30						
31 à 40	X	4500				
41 à 50						
51 à 60						
61 à 70						
71 à +						
Minima mensuel	X		2500		3500	
Minima forfait				5000		

Mme Larue vit en couple avec Mr Martin, mais l'ensemble des charges du foyer sont déclarés sur lui ainsi que les 3 enfants. Elle a cependant 500fr de charges mensuelles car elle aide financièrement ses parents. Elle dispose également d'un revenu propre de 10000fr annuels. Il en résulte une imposition de 1000fr.

Pour sa santé il lui reste 2000fr sur les 4500 attribués, mais elle peut également utiliser 1000fr supplémentaire de report de l'année précédente. Elle a entrepris une formation. Elle a donc décidé d'utiliser en totalité son assurance emploi en décidant de la répartir pour 4000fr par mois pendant 36 mois. Pour financer sa formation elle fait appel à 20000fr sur son fond formation, il lui reste encore 10000fr en cas de nécessité. Pour sa retraite elle a cotisé 205 mois mais à également capitalisée une somme supplémentaire de 5000fr.

Nom : Martin		Prénoms : Renaud, Marc, Robin				
Identification : 1cccccccccc		Conjoint :				
Loyer mensuel : 0		Charges mensuelles : 0				
Salaire mensuel : 0		Salaires annuels : 0				
Autres revenus : 0		Imposition : 0				
Date : 25/04/98	Santé	Famille	Emploi	Formation	Retraite	
Pondération	110%					
Report						
Utilisation						
Etudiant	X	2500				
Actif						
Handicapé						
Retraité						
Accidenté						
Célibataire	X					
Couple						
Enfant(s)						
A charge						
0 à 10						
11 à 20	X	5500		10000		
21 à 30						
31 à 40						
41 à 50						
51 à 60						
61 à 70						
71 à +						
Minima mensuel	X					
Minima forfait						

Renaud Martin est l'un des enfants de Mr Martin et Mme Larue.

La gestion de sa fiche est assurée par ses parents. Il n'a aucun revenu. Il dispose d'une majoration de 10% pour sa Santé au titre de sa tranche d'âge. Il lui reste 2500fr sur sa somme annuelle. Au cas où il dépasserait celle-ci ses parents peuvent reporter un complément d'une autre fiche de la famille.

Il est au collège et sa scolarité coûte 10000fr pour l'Education Nationale, cette somme est bloquée et ne peut être utilisée autrement tant que l'âge légal de scolarité n'est pas atteint. Il n'a aucun droit ouvert à la retraite n'ayant pas encore cotisé.

Nom : Martin		Prénoms : Pierre, Léon, Henri			
Identification : 1ddddddddd		Conjoint :			
Loyer mensuel : 0		Charges mensuelles : 0			
Salaire mensuel : 7700		Salaires annuels : 92400			
Autres revenus : 5000		Imposition : 0			
Date : 25/04/98	Santé	Famille	Emploi	Formation	Retraite
Pondération	120%				110%
Report					
Utilisation					
Etudiant					
Actif					
Handicapé	10%	300			
Retraité	X	2500			480 mois
Accidenté					
Célibataire	X				
Couple					
Enfant(s)					
A charge					
0 à 10					
11 à 20					
21 à 30					
31 à 40					
41 à 50					
51 à 60					
61 à 70	X	6000			
71 à +					
Minima mensuel	X				3500
Minima forfait				5000	

Mr Martin Pierre est le père de Mr Martin Michel. Il est à la retraite.

Pour sa Santé il bénéficie d'une majoration de 20%, 10% au titre de sa tranche d'âge et 10% pour cause d'un handicap de 10%. A ce titre de il touche également une aide de 300fr mensuel. Il peut faire des formations pour une somme forfaitaire de 5000fr au cours de sa retraite. Le montant de sa pension est 7700fr. Elle est à 100% car il a cotisé les 480 mois, mais il bénéficie d'une majoration de 10% soit 700fr résultat d'une capitalisation obtenue sur des reports accumulés pendant sa carrière professionnelle.

9.3) Les nouveaux droits sociaux

- * Les entraves sont réduites et la notion d'égalité prime.
- * Par exemple un chef d'entreprise qui cotise et dont l'entreprise fait faillite peut faire valoir ses droits à l'indemnisation de suspension d'emploi.
- * Un salarié peut librement quitter son emploi et faire valoir ses droits à l'indemnisation de suspension d'emploi.
- * Pour avoir une retraite complète il faut cotiser 480 mois mais l'âge légal de celle-ci est supprimé. Si un senior veut reprendre une activité professionnelle il le peut mais sans cumuler sa retraite avec un autre revenu. Si quelqu'un estime que ses droits à la retraite sont suffisants il peut suspendre son activité à partir d'un seuil déterminé.

9.4) Les prélèvements sociaux

- * Les multiples versements aux nombreuses caisses, Urssaf, Assedic, Retraites, Accident, Formation, sont remplacés par un prélèvement unique fixé par un pourcentage.
- * C'est l'état qui est chargé de la répartition entre les différents acteurs sociaux.

9.5) Le rôle de l'état

- * Le rôle de l'état dans la redistribution est profondément modifié.
- * Il continue de collecter les sommes nécessaires.
- * Il fixe le montant du budget de la redistribution et aide les personnes dans leur gestion. Il intervient en cas de dépassement des droits fixés.
- * Toutes les procédures de demandes d'indemnisations, de remboursement sont supprimées (Assedic, Sécu, Allocations Familiales) **si les droits existent ils s'appliquent.**
- * La gestion du système n'est pas du ressort du citoyen qui n'a pas à subir les complexités de l'administration.

10) LA NOUVELLE FONCTION PUBLIQUE

10.1) Le statut de la Fonction publique

* Le statut est supprimé. Les fonctionnaires sont soumis aux mêmes règles et au code du travail comme tout le monde. L'armée fait exception à cette règle.

* Les fonctionnaires bénéficient d'une convention collective.

* Les membres de la fonction publique cotisent à l'ensemble des caisses sociales.

* Leur système de retraite est alligné sur le régime général

10.2) Le recrutement

* Les postes vacants sont soumis à appel d'offres et tout le monde peut y répondre.

* Un cadre du BTP peut après formation de recyclage devenir directeur de service ou même directeur départemental d'une DDE etc...

10.3) Fonctionnement

Les fonctionnaires ne sont plus affectés définitivement à un service ou un ministère. Ils peuvent changer de poste en fonction des besoins et des évolutions.

11) EDUCATION NATIONALE

La mise en place d'une vision nouvelle de la société doit pour réussir se doter d'une Education Nationale adaptée préparant et accompagnant les citoyens.

La troisième République qui a créé l'école publique l'a fait en tenant compte des réalités du temps. Dans une société agricole peu industrialisée, les vacances d'été prévoient le besoin de mains d'oeuvre de la famille, pour les gros travaux des champs. Les jeunes apportaient un appoint indispensable. Les vacances Universitaires se prolongent jusqu'en octobre pour faciliter les vendanges.

Au fil des années, la vie économique s'est organisée autour de l'éducation nationale, sur le découpage datant de la troisième République. Aujourd'hui, c'est à l'Education Nationale de faire l'effort de s'adapter au rythme de l'économie et de la vie moderne pour préparer la jeunesse à la rude compétition qui l'attend.

Dans la vie active, la vie moderne a profondément modifié les carrières et les étapes de l'existence. Aujourd'hui, le plein emploi, les carrières stables et fixes, n'existent plus et encore moins demain. Un citoyen pourra être appelé à exercer plusieurs métiers. Il aura besoin d'améliorer ses connaissances générales et techniques en permanence.

Les missions de l'Education Nationale sont actuellement :

* éducation de la jeunesse : maternelle, primaire, collège, lycée, université.

* formation continue : GRETA,

* recherche.

La mission de l'éducation nationale devient :

* **Education et formation du citoyen pendant toute son existence**

* **Sa mission de recherche est maintenue.**

11.1) Fonctionnement

* L'éducation nationale fonctionne toute l'année, sans interruption, sauf période de Noël et Jour de l'An

* La présence des professeurs et maîtres sur leur lieu de travail est effective de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30; 5 jours par semaine.

11.2) Les vacances

* Ils ont droit à la même durée de vacances que tout le monde (5 semaines et jours fériés).

* Il n'y a plus de dates fixes de vacances mais les élèves doivent suivre un cycle de repos annuel.

* Le nombre de jours de vacances est fixé annuellement.

11.3) L'organisation pédagogique

- * Les jeunes doivent être préparés à la mobilité, la souplesse d'esprit, l'innovation, le changement et l'adaptation permanente.
- * L'éducation globale est la règle, l'interconnection entre les disciplines favorisée.
- * La classe fixe est supprimée. Les élèves passent de classe en classe quand ils ont assimilé les connaissances nécessaires.
- * Une équipe pédagogique de 3 à 4 professeurs est affectée à chaque classe. La spécialisation des matières par prof est supprimée au profit d'une approche plus large.
- * Les emplois du temps fixes sont supprimés, les programmes sont gérés en permanence par l'équipe pédagogique en fonction de la classe.
- * Les examens se passent en permanence dans des centres et avec des équipes spécialisées.

11.4) Les Adultes

- * L'âge légal de scolarité est fixé à 18 ans.
- * Toutes les personnes qui veulent reprendre des études peuvent le faire librement dans le cadre de leur crédit formation. L'Education Nationale organise des classes adultes.

11.5) La formation des professeurs

- * L'université s'organise pour bien différencier ses filières en fonction des débouchés professionnels : formation des professeurs, des scientifiques, du commerce....
- * L'université ne prépare plus les professeurs plus par matière mais par thème : Sciences (bio, math, physique, techno, chimie) sciences humaines (français, histoire, géographie, instruction civique) Arts (dessin, musique, théâtre, sculpture, travail manuel) éducation physique spécialisation en compléments d'autres matières.
- * Une équipe pédagogique de 4 professeurs doit être capable d'assurer la totalité des matières de manière systémique. Elle organise les devoirs et les leçons dans le temps de la présence scolaire.
- * Des adultes sortant du monde du travail peuvent s'inscrire dans les formations de professeurs.

CONCLUSION

Le chômage disparaîtra de la société le jour où elle acceptera collectivement que le monde a changé. Quand elle considèrera que la fin d'un emploi n'est pas la rupture de la reconnaissance sociale mais le début d'une autre période de vie. Cette période de suspension de l'activité professionnelle débouchant sur une évolution demandant réflexion et formation. Chaque âge de la vie ne répond pas aux mêmes attentes pour chacun. Entre 25 et 40 ans un salarié peut être ingénieur de pointe, puis se former pour devenir, sans avoir à se justifier maçon, menuisier, agriculteur.... A l'inverse il doit être aussi normal qu'un individu n'ayant pas eu le goût ni la possibilité de suivre une bonne formation dans sa jeunesse puisse le faire plus tard.

Nous avons :

- * jugulé l'inflation,
- * rétabli la compétitivité et la trésorerie de nos entreprises,
- * des comptes de la nation positifs,
- * des taux d'intérêts bas,

Nous allons :

- * finir de dénationaliser,
- * faire la monnaie unique,
- * réduire le temps de travail.

La croissance semble repartir et l'OCDE annonce 3% d'augmentation pour les 2 prochaines années. Les tenants de la pensée unique ont donc tous les atouts pour réussir et aller au bout de leurs logiques. Si toutefois, la dette de l'état et le chômage ne sont pas vaincus, il faudra bien se ressourder à penser autrement. La tentation des extrémismes politiques peut alors se montrer forte. Cette échéance cruciale peut s'estimer entre 7 et 10 ans en fonction des divers calendriers : réduction du temps de travail, Euro.

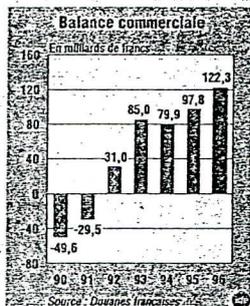
Balance commerciale
1996 en excédent de
120
milliards de francs

Après une décennie de déficits, le commerce extérieur pulvérise les records d'excédents. Mais, derrière le solde, les flux d'échanges mettent en évidence la faiblesse de la demande intérieure.

La balance commerciale s'est installée durablement dans les excédents

Excédentaire depuis cinq ans, après des années de déficits abyssaux, le commerce extérieur n'en finit pas de pulvériser des records depuis le premier excédent enregistré en 1992 (30,5 milliards de francs). Après avoir franchi le seuil symbolique de 100 milliards de francs en 1995, un nouveau record a été atteint en 1996, avec 120 milliards. Pour 1997, l'excédent devrait être minoré d'emblée d'une trentaine de milliards de francs du fait d'une modification dans la comptabilité des échanges : les départements d'outre-mer (DOM) sont désormais considérés comme territoire national et non plus enregistrés en exportations et

importations. Derrière les soldes, l'analyse des flux commerciaux montre de façon plus précise l'état réel du commerce extérieur. Ainsi, l'absence de reprise de l'investissement des entreprises et, plus généralement, l'atonie de la croissance ont contribué à maintenir des courants d'importations relativement bas au cours des dernières années. Et la divergence entre l'évolution des pays industrialisés s'est accentuée au cours des dernières années, souligne François Milewski, de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) : comparée aux pays d'Europe, la France avait connu un raffermissement de sa demande



intérieure en 1994. Deux ans plus tard, le phénomène inverse s'est produit, la demande française (+0,9 %) se révélant plus faible que la moyenne européenne hors France (+1,5 %) et nettement inférieure à celle de l'OCDE (2,7 %).

Dans le même temps, la France a bénéficié d'une bonne tenue de ses exportations, tirées par les économies européennes qui absorbent les deux tiers de ses produits. « Le redressement des commandes étrangères depuis la mi-96 a été spectaculaire », écrit en février dernier François Milewski dans la lettre de l'OFCE, évoquant un possible décalage conjoncturel entre la

France et le reste de l'Union européenne.

Au total, et à moins d'un accident toujours possible, la France semble bien installée dans les excédents commerciaux. En 1997 au moins, et vraisemblablement en 1998, elle devrait bénéficier d'avantages de changes plus importants qu'au cours des dernières années vis-à-vis des monnaies européennes, et surtout du dollar. A ne pas négliger non plus : les livraisons d'Airbus devraient s'accroître fortement, puisque les prévisions portent sur 185 appareils en 1997 après 126 livrés en 1996.

M.G.

IV - La réalité sociale

Les Echos - jeudi 15 mai 1997

Retraite des fonctionnaires :
65
milliards
à trouver d'ici à 2005

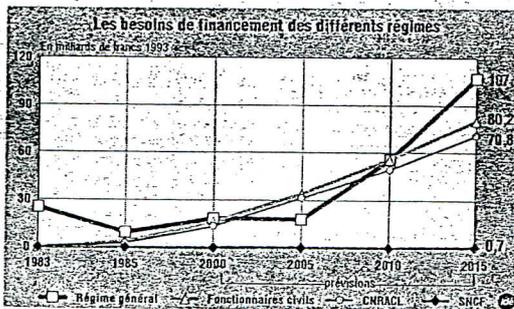
Réformés depuis 1993, les régimes de retraite des salariés du privé ne sont plus un sujet d'inquiétude à moyen terme. Mais les régimes spéciaux, eux, appellent des mesures très rapides.

Retraites : avenir assuré pour dix ans dans le privé, menacé dans le public

Contrairement à la situation qui prévalait il y a quatre ans, avant les législatives de mars 1993, l'avenir des retraites n'est plus véritablement un sujet d'inquiétude. Au moins pour les dix prochaines années, et pour les quelque 15 millions de salariés du secteur privé. La réforme du régime général - celui qui verse les pensions de base de la Sécurité sociale - mise en œuvre depuis 1994 commence à produire lentement ses effets. Elle consiste, notamment, à porter, progressivement, de 37,5 ans à 40 ans la durée de cotisation requise pour une pension à taux plein, à calculer les droits sur les vingt-cinq meilleures années de salaires, au lieu de dix.

Ces réformes se traduiront par des baisses très sensibles de la valeur des pensions par rapport aux salaires moyens de carrière : d'environ 46 % aujourd'hui, le « taux de remplacement » moyen devrait tomber entre 35 % et 30 % en 2025. La plupart des experts jugent que ces mesures sont largement insuffisantes à l'horizon de trente ans, compte tenu du choc démographique attendu entre 2005 et 2010. Selon les évaluations, le besoin de financement nécessaire en 2025 représente entre 4,3 et 6 points de cotisation vieillesse supplémentaire.

Cependant, les perspectives à dix ans sont moins pessimistes. Les économies issues de la réforme permettront de couvrir de 70 % à 80 % au moins du besoin de financement en 2005, esti-



maut, à la fin de 1995, le Commissariat général du Plan. Pour sa part, le gouvernement d'Alain Juppé affirmait, à l'automne dernier, qu'un retour à l'équilibre de la branche retraite du régime général était possible en 2005. Le déficit prévisionnel pour 1997 est évalué à près de 7 milliards de francs.

Polémique

De leur côté, les partenaires sociaux ont conclu, en avril 1996, un accord qui assure, également, le financement pour dix ans des retraites complémentaires du privé, au prix d'un fléchissement marqué de la valeur relative des retraites. Il permettrait de dégager quelque 190 milliards de francs d'ici à 2005, date à laquelle les régimes Arcco (tous salariés) et Agirc (cadres) revien-

draient à l'équilibre cumulé. En 1996, l'Arcco a subi un déficit comptable de 1,8 milliard de francs, l'Agirc de 1,7 milliard. Une autre négociation a permis, à la fin de l'an dernier, d'assurer pour quatre ans le financement des retraites complémentaires avant 65 ans.

Cependant, la création, en 1997, de fonds d'épargne retraite suscite une polémique sur la consolidation des retraites par répartition. Le dispositif va permettre aux salariés de cotiser, à des conditions fiscales avantageuses, à des fonds de pension collectifs abondés, parallèlement, par les entreprises en quasi-franchise de cotisations sociales. Il s'agit d'un régime facultatif, ouvert aux salariés qui souhaitent compenser le freinage à venir de leur

retraite par la constitution d'une épargne personnelle. Une étude récente de la Banque de France, du Bureau d'informations et de prévisions économiques (Bipe) et de la société Quantix évalue à près de 50 milliards de francs le flux annuel de placements en épargne retraite en l'an 2000. La question qui se pose, dès lors, est de savoir si, lorsque, dans une dizaine d'années, il faudra procéder à de nouveaux ajustements du système de retraites, le patronat recusera tout effort supplémentaire pour les régimes gérés en répartition, préférant alimenter des fonds de pension, dont les cotisations, elles, permettent de mobiliser de l'épargne au profit des entreprises. Le problème, il est vrai, ne se pose pas à court terme.

Ce n'est pas le cas, en revanche, de la vingtaine de régimes spéciaux, dont l'avenir se pose à relativement brève échéance. Ils concernent environ 4 mil-

lions de fonctionnaires civils, militaires, hospitaliers et territoriaux, et plus de 600.000 salariés du secteur public. Leur réforme avait été annoncée à la fin de 1995, puis rapidement différée sous la pression des manifestations contre le « plan Juppé » sur la Sécurité sociale. Pour la retraite des fonctionnaires, qui perçoivent 75 % de leur dernier salaire après 37,5 ans de cotisation, les experts s'attendent à une explosion des charges, assumées par l'Etat, de 65 milliards de francs en dix ans. Il faudrait relever la cotisation de 10 points pour équilibrer le régime en 2005. L'Etat, par ailleurs, soutient largement (à hauteur de 13 milliards de francs) le régime de la SNCF, qui, aux paramètres actuels, continuerait à servir aux cheminots en retraite une pension en progression de 27 % jusqu'en 2015, quand celle du régime général n'augmentera que de 15 % sur la période.

J. FR. P.

	1995	2000	2005	2015
Revenu disponible brut (en milliards de francs)	5.365	5.924	6.541	7.821
Épargne financière (en milliards de francs)	415	388	428	522
Part de l'épargne financière dans le revenu disponible (en %)	7,7	6,5	6,5	6,7
Flux d'épargne retraite (en milliards de francs)	-	31	48	53
Part de l'épargne retraite dans l'épargne financière (en %)	-	8,0	11,2	10,2

Source : Banque de France, Bipe Quantix.

Les agents de l'Etat représentent **11%** de la population salariée.

Les gouvernements successifs ont beau avoir multiplié les initiatives, l'Etat reste difficile à réformer. Les blocages viennent des administrations, mais aussi des ministres.

Fonction publique : les lourdeurs plus fortes que les essais de réforme

Comment rendre l'Etat plus efficace mais moins coûteux ? Véritable serpent de mer, la question a invariablement occupé tous les gouvernements - ou presque - depuis... 1920 ! Et toutes les tentatives pour décloisonner, déconcentrer, regrouper des services, réduire le nombre de fonctionnaires, revenir sur leurs régimes spéciaux de retraite ont invariablement - ou presque - fait chou blanc, se heurtant à une multitude de résistances internes. Pour ne pas dire de conservatismes. Résultat : la France remporte toujours la palme de la sphère publique la plus importante : 25 % de la population salariée (soit 5,4 millions de personnes) travaillent dans le secteur public, à savoir dans les trois fonctions publiques (Etat, collectivités locales et hôpitaux), les établissements et les entreprises publiques. Les autres pays

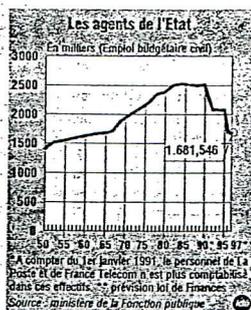
du G7 se situent dans une fourchette qui va de 14 % à 19 %. La seule fonction publique d'Etat réunit, elle, 2,1 millions d'agents (11 % de la population salariée). Surtout, les dépenses sociales n'ont cessé de croître ces dernières années (pour représenter 30 % du PIB) sans parvenir pour autant à enrayer la montée constante du nombre de demandeurs d'emplois et d'exclus.

5.600 fonctionnaires en moins

Ce constat de l'inefficacité de plus en plus flagrante des politiques sociales a conduit les dirigeants politiques à une nouvelle prise de conscience de la nécessité de réformer l'Etat. Des pistes ont été ouvertes. Mais elles tiennent encore de la goutte d'eau dans un océan. Et témoignent de l'ampleur des résistances.

Pour la première fois depuis la

cohabitation de 1986-1988, les effectifs civils de l'Etat ont été diminués cette année de 5.600 (soit une baisse de 0,26 %). L'essentiel des non-remplacements de départs en retraite se faisant dans l'Education nationale. Surtout, des décisions importantes ont été prises depuis deux ans pour moderniser l'Etat, même si elles voient leur application retardée par un certain nombre de blocages, qui ne se situent d'ailleurs pas forcément là où on les attend. Une loi a été votée pour améliorer les relations entre le public et les administrations. Un décret a été pris affirmant que les ministères ne sont plus des structures opérationnelles. Surtout, deux modifications majeures sont envisagées pour transformer les structures administratives elles-mêmes : une réduction du nombre des administrations centrales (de 145 à 126) et une re-



se heurtent souvent à la réalité de terrain : la rivalité qui oppose l'ANPE et l'Alpa est légendaire. Quant à la fusion prévue des services de la protection judiciaire de la jeunesse avec ceux de la jeunesse et des sports, elle a été purement et simplement abandonnée. Celle des Directions départementales de l'équipement et de l'agriculture s'est transformée en simple « rapprochement ». Il faut dire que, dans ces deux cas précis, les ministres de tutelle eux-mêmes sont montés au créneau pour défendre l'indépendance de leurs directions.

L'inimitié entre certains services ne serait rien, en effet, si ce n'était le plus souvent les élus locaux eux-mêmes, voire les ministres, qui mettaient des bâtons dans les roues de la réforme.

fonté des services déconcentrés de l'Etat autour de grands pôles - développement économique, finances, social...

Mais les raisonnements théoriques

CÉCILE CORNUDET

14,7%

La part des entreprises publiques dans l'économie française

La réduction du secteur public a été une des grandes affaires de l'Assemblée sortante. En fait, les privatisations vont bon train depuis le gouvernement Chirac, en 1986.

Le plus gros secteur public des grands pays européens

Avec une vague massive de privatisations, la réduction du secteur public aura été l'une des grandes affaires du Parlement sortant. Mais, si la mise sur le marché de banques ou de groupes industriels ne prête plus guère à polémique, la vraie question des limites du secteur public est encore devant nous : contrairement à ses principaux partenaires, la France exclut de s'attaquer aux grands services publics, comme les chemins de fer, l'électricité ou la poste.

Les plus grands noms de l'industrie (Rhône-Poulenc, Elf, Total, Renault, Pechiney, etc.), de la banque (BNP, Crédit Local de France) et de l'assurance (UAP, AGF) : c'est le gotha des entreprises françaises qui a quitté la sphère publique durant la deuxième vague des privatisations. Au point que le secteur public français n'a plus aucun rapport aujourd'hui avec ce qu'il était en 1986, juste avant les premières mises sur le marché organisées par le gouvernement Chirac. Selon les calculs réalisés par le Centre européen de l'entreprise publique (Ceep), la part des entreprises à participation publique dans l'économie française est ainsi tombée de 24 % en 1985 à 14,7 % en 1995. Le nombre des salariés qu'elles emploient est passé de 1,84 million en 1986 à 1,5 million en 1995 (compte tenu de transferts importants dans les deux sens : privatisa-

tions, mais aussi incorporation des effectifs de La Poste et de France Télécom, sortis de l'administration centrale). Un dégonflement qui ne suscite d'ailleurs plus de débat idéologique : plus personne ne prône aujourd'hui la renationalisation des entreprises concernées.

Sur le secteur concurrentiel

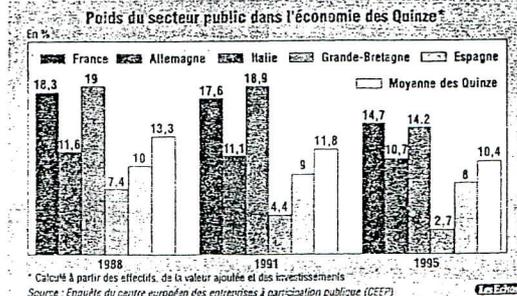
L'Etat français n'en conserve pas moins un ensemble d'entreprises concurrentielles plus important que chez ses partenaires : le secteur public ne représente que 10,7 % en Allemagne et 2,7 % au Royaume-Uni. Car le processus de privatisation n'a pu être mené à son terme, et l'Etat est donc toujours banquier et assureur avec le Crédit Lyonnais et le GAN-CIC, électronicien avec Thomson, transporteur aérien avec Air France... Si ces entreprises sont demeurées, à ce jour, dans le secteur public, c'est essentiellement en raison de leur mauvaise santé. Les scandales variés qui ont accompagné l'effondrement financier du Crédit Lyonnais, les résultats désastreux de la gestion du GAN ont d'ailleurs contribué à décrédibiliser toute idée d'un maintien de ces entreprises dans le secteur public. L'Etat actionnaire, est-il désormais largement reconnu, a fait la preuve de son incompétence. Jean Arthuis, le ministre des Finances, a en conséquence

engagé une réflexion sur la transformation des modalités de contrôle du secteur public, avec comme objectif la mise en place d'une structure de holding inspirée des conglomérats financiers.

La situation des entreprises qui demeurent pour le moment propriété de l'Etat est d'autant plus inconfortable qu'elles ont grand besoin d'argent pour rétablir leur santé financière. Pour la seule année en cours, une quarantaine de milliards de francs doivent être apportés au Lyonnais, au GAN, à Thomson Multimedia, aux Charbonnages, etc. Autant de versements qui ne peuvent guère être financés, vu l'état du budget, que par de nouvelles recettes de privatisation.

La fin des « monopoles naturels »

Au-delà de ces « reliques » du secteur nationalisé de jadis, la vraie singularité française tient à la préservation d'un cadre largement traditionnel pour ses grands services publics. Car, dans les autres pays industrialisés, le débat sur la privatisation s'est déplacé vers des fonctions plus centrales comme les transports, l'énergie, ou même la santé et l'école. Un faisceau de raisons explique cette évolution : les bouleversements technologiques remettent en cause les fondements de certains « monopoles naturels », comme dans le téléphone ; les pres-



* Calculé à partir des effectifs, de la valeur ajoutée et des investissements. Source : Enquête du centre européen des entreprises à participation publique (Ceep)

sions concurrentielles se font de plus en plus sentir dans des secteurs comme l'énergie ou les transports ; l'Union européenne, soucieuse de mettre à la disposition des entreprises des services compétitifs, pousse dans le sens de la libéralisation.

Ainsi, en Grande-Bretagne, la plupart des grands services publics ont été privatisés : téléphone, gaz, électricité, chemins de fer... L'Allemagne n'est pas encore allée aussi loin, mais prépare activement ses services publics à suivre la même voie. Les chemins de fer ont donc été complètement restructurés dans l'optique d'une privatisation ultérieure.

En France, les évolutions sont demeurées fort modestes. Le seul dossier véritablement avancé est celui de France Télécom, dont l'entrée partielle sur le marché était prévue pour ce printemps. L'annonce des élections a conduit le gouvernement à repousser l'opération à juillet. Le Parti socialiste ayant déjà annoncé qu'il abandonnerait tout projet de privatisation de France Télécom s'il arrivait au pouvoir. Sans qu'il soit d'ailleurs certain qu'un nouveau gouvernement puisse se permettre de renoncer aux quelque 40 milliards que devrait rapporter cette introduction en Bourse.

PATRICK DE JACQUELOT

Une dépense de
550
milliards de francs

Plus d'élèves, plus d'étudiants, mais une efficacité mise en question. Le système éducatif est accusé de ne pas remplir son rôle.

École : l'efficacité remise en question

Près de 17 millions d'élèves et d'étudiants, 90 % des jeunes scolarisés entre deux et vingt-deux ans, 61 % d'une classe d'âge au baccalauréat, 7,3 % du produit national brut consacrés à l'éducation, une dépense de 550 milliards de francs : la France est, en matière d'éducation, sur la voie du « toujours plus ». Pourtant, les données comptables donnent une idée fautive de l'état du système éducatif français. Car rarement l'efficacité de l'école comme celle l'université n'ont été autant remises en cause. Un diplôme reste la meilleure garantie d'accès à l'emploi, mais il ne prémunit plus contre le chômage. Dans les domaines technologique et professionnel, le système éducatif montre des insuffisances criantes. L'université de masse offre des chances limitées et aboutit même à l'impasse pour un grand nombre d'étudiants.

Collège : le maillon faible

A l'exception de l'école maternelle, aucun niveau scolaire n'est épargné par la critique. Creuset de l'égalité et de l'intégration, l'école primaire connaît

des ratés. Certes, il est faux de croire que « le niveau baisse » - une enquête récente montre au contraire que le niveau moyen des écoliers de sept ans a progressé en vingt ans (1) -, mais certains élèves quittent le cycle primaire avec des faiblesses graves. Ainsi, une autre étude montre que 9 % des élèves ne savent pas lire et qu'un écolier sur deux « maîtrise uniquement les compétences de base » (2). Ce camouflet pour l'école de Jules Ferry a évidemment des répercussions sur le collège, plus que jamais « maillon faible » du système éducatif.

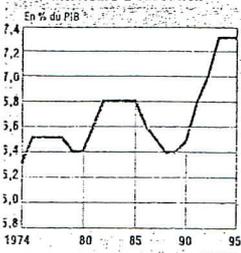
Instauré en 1958, le collège unique était devenu une gare de triage. Un élève de collège sur deux accède à la seconde générale ou technologique. Et les déficits accumulés à l'école primaire ne sont pas toujours comblés au collège. D'où l'idée, défendue par la commission présidée par l'ancien ministre Roger Fauroux, d'un « kit de survie » à la fin de l'obligation scolaire, afin que tous les jeunes âgés de seize ans aient acquis « les savoirs primordiaux » comme « lire, écrire et parler le fran-

çais », « calculer, connaître les figures et les volumes ».

Cette idée, proche d'un « SMIC culturel », a été vigoureusement rejetée par une majorité d'enseignants comme par le ministre de l'Éducation nationale, qui préfère apporter au collège des retouches progressives. La réforme lancée par François Bayrou vise à combler les carences en début de cursus de collège, en accordant une place plus importante aux disciplines fondamentales, en initiant les élèves à une meilleure méthodologie et en instaurant, autant que possible, des parcours diversifiés.

Ces changements avaient été précédés d'une réforme des lycées qui visait à rééquilibrer les filières, en clair à briser la suprématie de la filière scientifique. Très critiqué, l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au bac est presque atteint, notamment grâce aux baccalauréats professionnels. Ce diplôme constitue, avec la création, plus ancienne, des instituts universitaires de technologie, l'une des rares réussites des filières professionnelles d'éducation.

Evolution de la part de la dépense intérieure d'éducation



Source : ministère de l'Éducation

Tant à la demande des familles que par la crainte du chômage, les jeunes Français prolongent de plus en plus leur vie scolaire. Le nombre des étudiants a doublé en un peu plus de dix ans, passant de 1.174.000 en 1980-1981 à 2.290.000 en 1995-1996. Les universités, bien que dopées par le plan Université 2000 qui a permis de rattraper le retard en matière de construction universitaire, digèrent difficilement ce

boom démographique : les amphithéâtres explosent, les budgets aussi.

En 1995, le gouvernement a dû calmer la grogne étudiante en mettant en œuvre un « plan d'urgence » de 2,2 milliards de francs.

La France ayant fait le choix d'un enseignement supérieur de masse, il restait à redessiner les études et les parcours pour gommer les échecs en premier cycle, qui touchent jusqu'à un étudiant sur deux dans certaines disciplines. Une réforme avait été engagée en 1992 par Lionel Jospin et poursuivie par Jack Lang. François Bayrou a repris le flambeau. Les grands axes de sa réforme, en particulier le semestre initial d'orientation, seront mis à l'épreuve dès la prochaine rentrée universitaire.

BRIGITTE PERUCCA

(1) « Comparaison des compétences cognitives des élèves de 7 ans à vingt ans d'intervalle », ministère de l'Éducation nationale, mars 1997.

(2) « Les compétences en lecture, calcul et en géométrie des élèves à l'entrée au CE2 et en sixième », mai 1996.